

Le développement durable du territoire public dans les Hautes-Laurentides

De la vision commune à l'action



Consensus-Action
pour le Laboratoire d'expérimentation
des usages multiples de la forêt

Septembre-novembre 2004

Le développement durable du territoire public dans les Hautes-Laurentides

De la vision commune à l'action

*La démarche Consensus-Action et le présent document
ont été réalisés dans le cadre du :*

*Projet de Laboratoire d'expérimentation d'activités
d'harmonisation des usages multiples de la forêt
dans un contexte récréotouristique.*

Table des matières

Mise en contexte	3
Une vision fondée sur le développement durable	3
L'état de situation	6
Le Laboratoire d'expérimentation	6
Le rôle économique de la forêt publique	9
La gestion de la forêt et du développement durable	12
La forêt publique des Hautes-Laurentides	17
À la croisée des chemins récréotouristiques et forestiers	18
Une évaluation neutre de la cohabitation	20
Deux visions en devenir dans les Hautes-Laurentides	21
La vision du secteur forestier	21
Une stratégie concertée pour développer une vision commune du tourisme	24
Le chemin parcouru	28
Une chaîne de valeur de quatre conditions	31
<hr/>	
Le compte-rendu du colloque du 19 novembre 2004	33
Établir les bases de la vision commune	
S'entendre sur les conditions	
Évaluer la situation	
Décider de pistes d'action concrètes	
Un engagement clair et partagé	34
Un fort consensus sur la vision	37
<i>L'énoncé de vision</i>	38
L'évaluation des quatre conditions de la chaîne de valeur	39
Condition 1 – Information complète, accessible et crédible	39
Condition 2 – Concertation dynamique	42
Condition 3 – Partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation	44
Condition 4 – Suivi et amélioration continue	45
Le passage à l'action	48
<hr/>	
Annexes	62
Tableaux	63
Cartes géographiques	64
Les personnes consultées	66
Liste des membres du comité de pilotage	67
Liste des participants	68
Bibliographie suggérée	74
Crédits	76

Mise en contexte

Une vision fondée sur le développement durable

En août 2004, le comité de gestion du Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique confiait à l'Institut pour le progrès socio-économique (IPSE) la mission de mener un exercice de vision stratégique dont le point culminant serait un colloque réunissant les principaux acteurs concernés par le développement durable de la forêt publique des Hautes-Laurentides. Cette démarche de mobilisation devait permettre de jeter les bases d'une vision commune du développement durable, et plus précisément de déterminer et de mettre en œuvre les conditions essentielles à la cohabitation harmonieuse des deux principaux secteurs d'activités économiques que sont le secteur forestier et le secteur récréotouristique.

L'IPSE a adapté sa méthodologie Consensus-Action pour accompagner le groupe cible dans l'atteinte de cet objectif. La démarche liant l'information et la mobilisation a donc été enclenchée en septembre dernier. Tout au long du processus menant au colloque, la même philosophie s'est imposée : non pas opposer des visions, mais plutôt trouver un point d'équilibre permettant d'intégrer des points de vue différents.

Retour sur les étapes franchies

Dès le début de septembre, l'accent a été mis sur la cueillette de l'information afin de dresser un état de situation et de faire le point sur les réactions des principaux intervenants quant à la question de l'harmonisation des usages, notamment dans le contexte de la cohabitation de l'industrie forestière et de l'industrie récréotouristique, et ce, dans une perspective de développement durable. Cette intégration de l'information aura aussi permis de préciser les visions des deux grands secteurs industriels interpellés.

L'état de situation — Cette étape a été terminée pour le colloque phase I tenu le 28 septembre dernier afin de donner aux participants l'éclairage le plus complet et le plus à jour possible sur la question. Les efforts de l'IPSE ont consisté à synthétiser l'information pertinente préparée dans le cadre des travaux du Laboratoire afin de faciliter une lecture partagée de la situation, un préalable important à l'ébauche d'une vision commune.

L'analyse des perceptions — Parallèlement à la préparation de l'état de situation, il était essentiel de prendre le pouls des principaux acteurs concernés. Des entrevues de fond ont donc été menées durant le mois de septembre 2004 avec une vingtaine de personnes représentant les secteurs suivants : forestiers, promoteurs touristiques, zecs, pourvoiries, entreprises de traîneaux à chiens, trappeurs, environnementalistes, représentants du secteur de la faune, amis de la montagne, élus municipaux et provinciaux, décideurs socio-économiques. Il est à noter que les autochtones et les associations de villégiateurs identifiés dans l'échantillonnage n'ont malheureusement pas répondu aux demandes d'entrevues.

Cette consultation a permis de définir de façon plus précise les problèmes à résoudre et les pistes de solutions à mettre de l'avant. Le but était de mesurer le chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de la cohabitation harmonieuse avec un consensus significatif, un préalable essentiel à l'adoption d'une vision commune.

Le colloque phase I — Le lancement proprement dit de la démarche de mobilisation a eu lieu le 28 septembre 2004 dans le cadre de cette rencontre qui s'est tenue à Ville de Mont-Tremblant. Il s'agissait en quelque sorte d'une réunion préparatoire au cours de laquelle l'IPSE a proposé à la cinquantaine de participants d'enrichir et de préciser l'information présentée dans l'état de situation et dans l'enquête sur les perceptions réalisée au cours des semaines précédentes. Ensuite, ce cercle représentatif d'acteurs a été amené à se prononcer sur les conditions essentielles à l'adoption d'une vision commune du développement durable.

Dans l'ensemble, les personnes qui ont participé à la rencontre de septembre 2004 nourrissaient des attentes positives face à la démarche. Selon elles, l'approche proposée faciliterait l'adoption d'une perspective commune de développement harmonieux et durable. Elle permettrait aussi de tracer collectivement les voies d'avenir de la région et, ce faisant, de redonner espoir aux jeunes. Elle favoriserait également l'amorce d'un dialogue fructueux entre interlocuteurs de milieux différents, notamment des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides.

Les personnes présentes ont aussi souligné qu'elles désiraient non seulement briser la logique de confrontation mais également s'exprimer d'une même voix. Dans ce sens, elles ont apprécié le fait que la démarche mette en évidence leurs problématiques mutuelles et contribue à éliminer certains préjugés en mettant l'accent sur une meilleure compréhension des besoins, des réalités et des contraintes propres à chacun.

Plusieurs y ont vu dès le départ une occasion unique de structurer le développement de la région, notamment celui du secteur récréotouristique qui est moins avancé que celui du secteur forestier. Cependant, certains participants ont manifesté leurs craintes et ont émis des réserves quant à la durée des changements provoqués par ce processus.

Voir en annexe la liste des participants au colloque du 29 septembre 2004.

Le suivi du comité de pilotage — Lors du colloque phase I, un comité de pilotage réunissant des représentants de tous les secteurs concernés a été délégué par les participants pour assurer le suivi jusqu'au colloque phase II prévu pour le 19 novembre 2004. Le comité s'est réuni deux fois, le 17 octobre puis le 9 novembre 2004, afin de raffiner les conditions retenues par les participants le 28 septembre précédent, d'esquisser les éléments de vision et de réfléchir à des propositions de pistes d'action à présenter et à bonifier avec les participants lors du colloque de novembre. Il est à noter que le comité de pilotage s'est également réuni une dernière fois en décembre 2004 afin de préciser les actions stratégiques adoptées au colloque de novembre et proposer des mécanismes efficaces de mise en œuvre.

Voir en annexe la liste des membres du comité de pilotage.

Deux visions à harmoniser — Cette démarche a aussi été l'occasion pour les secteurs forestier et récréotouristique de préciser leur vision d'avenir. En effet, il est apparu évident aux représentants des deux secteurs concernés qu'on ne peut pas accepter la cohabitation, encore moins s'assurer qu'elle se fasse de façon harmonieuse, si on ne saisit pas bien la réalité de chacun ainsi que les voies d'avenir. Les facteurs de succès d'une cohabitation harmonieuse sont d'abord et avant tout liés à une meilleure connaissance de même qu'à une meilleure compréhension des besoins et des attentes.

Ainsi, dans le cadre du colloque du 28 septembre, un représentant de chacun des deux secteurs a présenté des éléments de vision sectorielle aux participants. Chacun a également fait état des perspectives d'avenir de

son secteur respectif. Ces présentations ont fait ressortir clairement le niveau d'évolution différent des deux secteurs d'activité économique. De plus, il faut souligner que la vision touristique n'a pas fait l'unanimité de l'assemblée, notamment auprès des représentants du récréotouristique. Les points de vue divergents ont mis en évidence le fait qu'il y avait des visions fragmentées dans cette industrie. On a évoqué dès lors la nécessité de rapprocher les intervenants récréotouristiques autour d'un positionnement commun afin de permettre à l'industrie de se structurer davantage.

À l'occasion de la première réunion du comité de pilotage, les membres ont renchéri en insistant sur l'importance de mieux définir la vision récréotouristique ainsi que les attentes qui en découlent dans un contexte de cohabitation des deux secteurs.

Ceci a incité les intervenants du secteur récréotouristique à se rencontrer le 29 octobre dernier afin de partager des constats, d'établir des paramètres et surtout de convenir d'un plan de match pour se doter d'une vision commune fondée sur les forces distinctives du secteur. À l'issue de cette rencontre, il était clair que les décideurs du secteur récréotouristique des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides devaient entreprendre une démarche stratégique menant à une vision commune puis à l'adoption d'un plan d'action concerté pour l'industrie touristique des Hautes-Laurentides.

Le colloque phase II — Soulignons que cette journée de réflexion stratégique, tenue le 19 novembre à Mont-Laurier, s'est inscrite dans la continuité de la rencontre du 28 septembre dernier. C'est pourquoi d'ailleurs on fait référence à un colloque en deux phases : phase I (28 septembre) et phase II (19 novembre).

En fait, cette deuxième rencontre d'une journée constituait le point central de la démarche puisqu'elle avait pour but de déboucher par voie de consensus sur l'adoption d'une vision commune, une vision qui a d'ailleurs remporté un très haut niveau d'adhésion. Ensuite, les participants ont évalué les conditions essentielles permettant d'actualiser cette vision et se sont engagés à mettre en œuvre des actions concrètes pour la réaliser.

La journée a été divisée en quatre temps : appropriation de l'état de situation, adoption d'une vision commune, adhésion aux valeurs (conditions) et engagement concret dans l'action.

En fait, ce fut l'occasion de conclure les travaux de réflexion déjà amorcés au colloque phase I, mais surtout d'apporter des solutions concrètes facilitant la cohabitation des secteurs forestier et récréotouristique et, ce faisant, de favoriser l'émergence d'une vision commune du développement durable. À la fin de la journée, 13 actions stratégiques ont été retenues par le groupe et les responsables, et les principales étapes de mise en œuvre ont été définies.

Le compte-rendu du colloque phase II représentant le point culminant de la démarche est présenté en détail dans les pages qui suivent (33 à 36). On y présente une synthèse des échanges qui ont précédé l'adoption de l'énoncé de vision, les conditions qui y sont rattachées ainsi que les actions stratégiques retenues. La présentation distincte de ce compte-rendu a pour but de faciliter l'appropriation des résultats, la réalisation du plan d'action et plus globalement de suivre et de mesurer les résultats de la démarche.

Voir en annexe la liste des participants au colloque phase II.

L'état de situation

La première étape de la démarche a consisté à préparer un état de situation à partir de l'intégration des principales études menées dans le cadre du projet de Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique. L'objectif était de procurer aux participants une lecture commune de la situation avant qu'ils s'engagent dans un processus devant les mener à l'adoption d'une vision concertée du développement durable dans la forêt publique des Hautes-Laurentides. Voici donc cet état de situation.

Le Laboratoire d'expérimentation

Le projet de Laboratoire a été créé par un décret du gouvernement du Québec en décembre 2003. Il vise à favoriser le maintien et le développement d'activités forestières et récréotouristiques sur un même territoire sans diminuer la compétitivité d'aucun des deux secteurs. La région des Hautes-Laurentides s'est imposée comme territoire d'expérimentation.

Le décret provincial a été adopté après qu'une scierie de la région eut annoncé la fermeture de ses opérations et que d'autres eurent fait savoir qu'elles n'avaient pas l'intention d'opérer la saison suivante, compte tenu des difficultés qu'elles rencontraient à rentabiliser leur fonctionnement. Ces entreprises forestières étaient alors aux prises avec des problèmes structurels régionaux de deux ordres : des coûts d'approvisionnement pour les scieurs de résineux supérieurs à la moyenne québécoise — reflétés de façon inadéquate dans les droits de coupe — et la menace d'un bris d'approvisionnement pour les scieurs de feuillus.

Cette situation a conduit à la création du Comité d'urgence Forêt Hautes-Laurentides. Les membres de ce comité ont fait des recommandations qui se sont conclues par la mise sur pied du projet de Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique.

Des objectifs d'expérimentation

Selon le libellé du décret de décembre 2003, les travaux menés dans le cadre du Laboratoire ont pour objectifs :

- de dresser un portrait détaillé du caractère multiressource de la forêt québécoise et des territoires des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ;
- d'expérimenter, à une échelle opérationnelle, différentes mesures d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique ;
- de documenter, de façon objective, les coûts additionnels découlant de l'harmonisation des activités d'aménagement forestier et de récréotourisme ;
- de déterminer, évaluer et comparer l'efficacité de différentes approches et mesures d'harmonisation.

Des priorités d'action

Les comités du Laboratoire sont formés de décideurs des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ainsi que de représentants des secteurs forestier, socioéconomique, récréotouristique et du milieu environnemental. Le Laboratoire a deux priorités.

- La première est l'utilité pratique des études et des projets réalisés en vue de contribuer à la cohabitation des usages multiples de la forêt publique des Hautes-Laurentides.
- La seconde est de favoriser la participation et l'implication des ressources et des expertises régionales et sectorielles dans la réalisation du plan de travail.

Le Laboratoire est appuyé dans ses travaux par un comité avisier formé des représentants des différents secteurs du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) ainsi que des ministères du Développement économique, régional et Recherche (MDERR) et de l'Environnement (MEQ).

Des retombées positives

Le Laboratoire a eu plusieurs effets positifs. Il a permis de réunir les intervenants du secteur forestier et du secteur récréotouristique et d'instaurer un dialogue fructueux facilitant la découverte de solutions concrètes et réalistes de part et d'autre. La liste des travaux suivants en fait la démonstration éloquentes :

- le portrait du caractère multiressource de la forêt des Hautes-Laurentides ;
- la description et l'évaluation des mesures d'harmonisation expérimentées ;
- la mise au point d'un processus de consultation des autres utilisateurs de la forêt devant être intégré à un processus de participation des intendants du territoire public à l'élaboration d'un plan général d'aménagement forestier ;
- l'élaboration d'une politique d'accès au territoire forestier public et d'entretien des chemins forestiers principaux ;
- le développement d'un logiciel sur la simulation des paysages en forêt feuillue et mixte ;
- une étude portant sur l'impact de la dispersion des coupes sur les coûts d'approvisionnement au Québec ;
- l'estimation de l'impact monétaire des ententes d'harmonisation de la récolte avec les autres ayant droit ;
- le développement du logiciel INTERFACE-MAP de calcul des coûts supplémentaires d'harmonisation des usages ;
- la production d'un guide d'harmonisation ;
- la mise en place d'aires de démonstration ;
- une étude des retombées économiques des secteurs forestiers et récréotouristiques en forêt publique dans les Hautes-Laurentides.
- un colloque en deux phases réunissant les principaux acteurs forestiers et récréotouristiques ainsi que les décideurs socio-économiques de la région, dont le point culminant est le 19 novembre 2004.

La fin des travaux du Laboratoire a été prévue pour décembre 2004.

Le champ d'intervention du Laboratoire

Pour bien comprendre les enjeux du Laboratoire, il faut d'abord définir les concepts qui délimitent son champ d'intervention. Parmi ces concepts, les deux principaux sont les territoires et les acteurs.

Les territoires — Le Laboratoire prend en compte deux territoires : d’abord le territoire administratif, soit celui des Hautes-Laurentides qui réunit les MRC d’Antoine-Labelle et des Laurentides ; ensuite le territoire naturel, soit la forêt publique.

Le territoire administratif couvre une superficie approximative de 18 000 km². Sa population était estimée à 71 890 habitants au recensement de 2001 et 30 000 personnes y étaient alors considérées à l’emploi. La forêt publique englobe toutes les terres de tenure publique, qu’elles soient municipalisées ou non organisées, qu’elles soient protégées ou libres d’accès. Au Québec, pas moins de 87 % du territoire forestier est composé de forêt publique.

La problématique étudiée par le Laboratoire est circonscrite non pas par l’union des deux concepts, mais bien par leur intersection. Comme l’illustre la figure 1, la problématique du Laboratoire touche la partie du territoire des Hautes-Laurentides couverte par la forêt publique. Il s’agit d’un territoire de 14 000 km² qui couvre près de 77 % du territoire des Hautes-Laurentides. La carte 1, en annexe, présente son étendue.

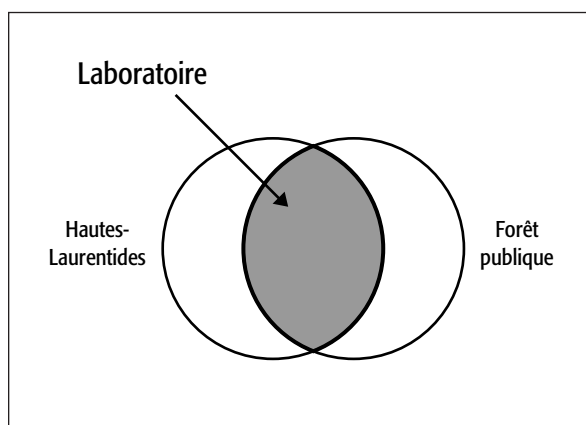


Figure 1 : Le territoire concerné par le Laboratoire.

Les acteurs industriels — Le deuxième type de concept qui délimite le champ d’intervention du Laboratoire est celui des acteurs. Il y en a deux principaux : l’industrie forestière et l’industrie récréotouristique.

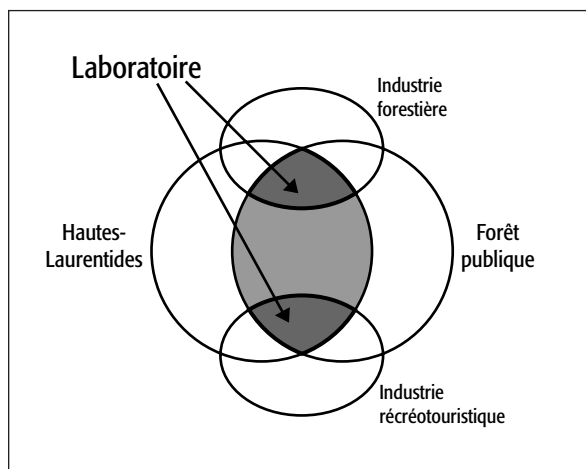
L’industrie forestière comprend toutes les entreprises ou organismes qui ont des activités d’aménagement et d’exploitation de la forêt ainsi que de transformation du bois. Sont également compris dans ce groupe les fabricants de biens de production (machines et équipements, etc.) ainsi que les fournisseurs d’activités de soutien. On ne parle pas ici d’un secteur industriel, mais bien d’une grappe industrielle rattachée à l’exploitation de la forêt. Les activités de transformation comprennent celles de première (scieries, panneaux, etc.), de deuxième et de troisième (portes et fenêtres, meubles, etc.) transformation.

L’industrie récréotouristique, dans son sens le plus large, s’étend à tout ce qui a pour objet ou pour effet de divertir. Mais dans le contexte précis qui nous intéresse, on peut restreindre sa définition à l’ensemble des activités liées au loisir, au sport, au tourisme de plein air et à la découverte des milieux naturels. La chasse, la pêche, les activités d’intérêt faunique sans prélèvement et les activités de plein air en font partie. Sur le plan touristique, on trouve aussi des promoteurs et des forfaitistes, des pourvoiries et des zecs, des hôtels et des restaurants, des producteurs et des commerçants de matériel de plein air, ainsi que les usagers, vacanciers ou villégiateurs.

Il faut souligner que le Laboratoire ne s’intéresse pas à l’ensemble des industries forestière et récréotouristique, mais bien à la portion entière de celles-ci dont les activités sont liées à l’utilisation de la forêt publique située sur le territoire des Hautes-Laurentides. Comme le montre la figure 2, il s’agit uniquement des acteurs qui se trouvent à l’intersection des concepts de territoires et de secteurs industriels tels que définis précédemment.

Les acteurs socio-économiques — Il faudrait aussi mentionner un troisième type d'acteur jouant un rôle dans la dynamique du Laboratoire. Il s'agit des décideurs gouvernementaux et locaux et du milieu associatif. Ce groupe n'est pas directement impliqué dans les mesures d'harmonisation, mais est omniprésent dans tout le processus. Dans cette catégorie, on trouve tous les ministères provinciaux et fédéraux, les organismes locaux tels que les MRC, les CLD et les SADC, ainsi que les groupes environnementaux.

Tous les acteurs concernés par le Laboratoire ne sont pas mutuellement exclusifs. Un même individu peut appartenir à plus d'un type à la fois. Aussi, il ne faut pas voir cette catégorisation d'acteurs comme une



volonté de polariser la discussion en deux camps qui s'affrontent. Il faut plutôt aborder la situation comme étant celle de deux partenaires majeurs qui cherchent à s'aider mutuellement. La carte 2, en annexe, présente la superposition des territoires d'utilisation multiple sur le territoire de la forêt publique des Hautes-Laurentides. On peut y voir que 73 % du territoire forestier est également couvert par des territoires fauniques structurés. Ce sont principalement sur ces territoires que s'expriment les plus grands besoins d'harmonisation des usages.

Figure 2 : Les acteurs concernés par le Laboratoire.

Le rôle économique de la forêt publique

La forêt publique représente près de 68 % du total du chiffre d'affaires de l'exploitation forestière des Hautes-Laurentides, estime la firme EcoTec. Ce sont 2 366 emplois, équivalent temps plein, qui dépendent de cette ressource, soit pratiquement 8 % du nombre total des emplois dans la région. La valeur ajoutée à l'économie des Hautes-Laurentides provenant de l'exploitation de la forêt publique s'élève à près de 173,5 millions de dollars.

Toujours selon la firme EcoTec, la part des dépenses récréotouristiques qui sont liées à l'usage de la forêt publique dans les Hautes-Laurentides s'établit à 60 %. Il y a 2 558 emplois, équivalent temps plein, qui y sont attribués, soit 8,5 % de l'emploi total des Hautes-Laurentides. La valeur ajoutée à l'économie des Hautes-Laurentides provenant de ce secteur s'élève à 89 millions de dollars.

Il faut spécifier qu'un emploi équivalent temps plein représente une personne qui travaille à temps plein durant toute l'année. Trois personnes qui travaillent neuf mois par année représentent donc seulement deux emplois équivalent temps plein. Si l'on considère que les travailleurs du secteur forestier ne travaillent en moyenne que neuf mois par année, on peut considérer qu'ils sont près de 3 500 à occuper un emploi dans la région des Hautes-Laurentides. Quant au secteur récréotouristique, plus saisonnier encore, on peut considérer qu'il regroupe jusqu'à 5 000 travailleurs qui y œuvrent à un moment ou l'autre de l'année.

La valeur ajoutée et les revenus des contribuables sont aussi révélateurs des retombées économiques des secteurs industriels sur un territoire. On remarque dans le tableau ci-dessous que les chiffres sont quatre fois plus élevés pour le forestier dans Antoine-Labelle, mais à l’opposé deux fois plus élevés pour le récréotouristique dans les Laurentides. Au total, pour les Hautes-Laurentides, ils restent deux fois plus élevés pour l’industrie forestière par rapport au récréotourisme.

Il est important de préciser que la valeur ajoutée à l’économie représente la somme des salaires, des profits et de la dépréciation des équipements. Le grand écart en faveur du forestier s’explique principalement par le fait que les salaires y sont plus élevés et que l’utilisation d’équipement y est plus intensive. L’absence de profits dans les organismes sans but lucratif liés au secteur récréotouristique explique aussi cet écart.

Certains participants à la rencontre du 28 septembre dernier ont souligné le fait que les indicateurs utilisés pour caractériser les industries ne tenaient pas compte de la valeur des investissements ou de la valeur foncière. Il faut reconnaître que, dans le contexte d’une forêt publique, il est difficile de savoir dans quelle proportion les investissements ou la valeur foncière peuvent être attribuables à la présence de cette forêt publique. D’ailleurs, la majorité des investissements et des immeubles, pour les deux industries, se trouvent en terrains privés. Dans tous les cas, les données sur l’emploi et sur la valeur ajoutée — qui mesure la dépréciation des équipements — sont les plus communes et les plus utilisées universellement pour mesurer l’activité économique. Cette réalité ne devrait pas être tellement différente dans les Hautes-Laurentides.

Résumé de l’analyse des retombées économiques des industries forestières et récréotouristiques dépendant de la forêt publique dans les Hautes-Laurentides				
	Emplois (Personnes-années)	Valeur ajoutée (millions \$)	Revenus contribuables (millions \$)	Recettes gov. Québec (millions \$)
<i>MRC d’Antoine-Labelle</i>				
Récréotourisme	825	31,2	18,0	
Industrie forestière	1 934	140,1	75,5	
<i>MRC des Laurentides</i>				
Récréotourisme	1 733	57,8	34,9	
Industrie forestière	432	33,4	16,5	
<i>Total : Hautes-Laurentides</i>				
Récréotourisme	2 558	89,0	52,9	23,9
Industrie forestière	2 366	173,5	92,0	46,8
Sources : EcoTec Consultants, Laboratoire d’expérimentation d’activités d’harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique, octobre 2004				

L’importance respective des deux MRC

« Il est intéressant à constater, souligne la firme EcoTec, que l’importance respective des secteurs de l’exploitation forestière et du récréotourisme sur terres publiques est inverse dans les deux MRC. Ainsi, l’exploitation forestière représente 66,6 % du total des deux secteurs dans la MRC d’Antoine Labelle alors que le récréotourisme compte pour 71,9 % des dépenses dans la MRC des Laurentides. Ces chiffres confirment la vocation différente mais complémentaire des deux MRC des Hautes Laurentides. »

**Dépenses liées aux activités forestières et récréotouristiques sur terres publiques
dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides**

Secteurs d'activité	MRC d'Antoine-Labelle	MRC des Laurentides	Total Hautes-Laurentides
(en millions \$)			
Exploitation forestière			
Montant terres publiques	246,2 \$	64,1 \$	310,3 \$
Pourcentage sur terres publiques	66,6 %	28,1 %	(67,8 %)
Récréotourisme			
Montant terres publiques	123,2 \$	164,4 \$	287,6 \$
Pourcentage sur terres publiques	33,3 %	71,9 %	(59,9 %)
Total des deux secteurs			
Montant terres publiques	369,4 \$	228,5 \$	597,9 \$
Pourcentage sur terres publiques	100,0 %	100,0 %	(63,7 %)

Sources : EcoTec Consultants, Institut pour le progrès socio-économique, octobre 2004

Dans le tableau ci-dessus des dépenses ventilées par secteur, on remarque que 310,3 millions \$ (67.8% du chiffre d'affaires total du secteur de l'exploitation forestière dans les Hautes Laurentides) est relié à la fibre récolté en forêt publique. De ce total, 246,2 millions \$ est situé dans la MRC d'Antoine Labelle et 64,1 millions \$ dans celle des Laurentides. Les dépenses comprennent notamment les salaires versés et les achats de biens et de services effectués par l'industrie forestière. Au niveau du secteur du récréotourisme, 59,9 % des dépenses totales sont estimées reliées à des activités ayant lieu sur les terres publiques des Hautes Laurentides, pour un total de 287,6 millions \$. De ce total, 123,2 millions \$ est dans la MRC d'Antoine Labelle et 164,4 millions \$ dans celle des Laurentides.

Au total, les deux secteurs combinés ont un chiffre d'affaires relié aux terres publiques de 369,4 millions \$ dans Antoine Labelle et de \$228,5 millions dans les Laurentides pour un grand total de 597,9 millions \$ ou 63,7 % des dépenses totales dans ces deux secteurs.

«Il est évident, conclut la firme EcoTec, que les activités sur terres publiques du secteur forestier et celui du récréotourisme font une contribution significative à l'économie des Hautes Laurentides. Le secteur forestier, avec 21,6 % des revenus totaux gagnés par les travailleurs de la MRC d'Antoine Labelle, est un secteur dominant de l'économie de cette MRC. Plusieurs emplois parmi les 1 934 générés dans cette région sont parmi les mieux payés de la MRC. Par exemple, en 2002 le salaire moyen dans les scieries au Québec était 81 % plus élevé que le salaire moyen dans le secteur du commerce au détail.

« Le secteur du récréotourisme sur terres publiques, poursuit-on, est également un important contributeur : 9,9% des emplois totaux de la MRC des Laurentides (7,2 % des revenus gagnés) et 6,6 % des emplois dans la MRC d'Antoine Labelle (5,1 % des revenus). »

Tel qu'expliqué précédemment, il est question ici d'emploi équivalent temps plein, ce qui laisse entendre que les impacts au niveau des emplois sont probablement encore plus élevés étant donné la nature saisonnière de l'industrie du tourisme. Enfin rappelons qu'il ne s'agit que du portrait de ces deux secteurs par rapport à la forêt publique, ce qui représente que 60 % de l'activité totale du récréotouristique dans les Hautes-Laurentides et de 68 % de l'activité forestière.

La gestion de la forêt et le développement durable

La Loi sur les forêts a été adoptée par le gouvernement du Québec en 1986. Elle est venue remplacer les anciennes concessions par de nouveaux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, ce qu'on appelle communément les CAAF. C'est également par cette loi que les notions de développement durable et d'aménagement concerté ont été introduites dans la gestion des forêts publiques.

Les CAAF sont des contrats réservés aux propriétaires ou exploitants d'usines de transformation du bois. Ils leur garantissent un approvisionnement en matière ligneuse en leur permettant de récolter du bois sur une portion donnée de la forêt publique. Ils les obligent en retour à protéger l'environnement forestier et à y effectuer les traitements sylvicoles requis pour atteindre un certain rendement fixé par le ministère. Ces contrats sont d'une durée de 25 ans, renouvelables tous les 5 ans. Il en existe 25 qui ont juridiction sur le territoire de la région administrative des Laurentides, dont 16 sont détenus par des usines établies dans les Hautes-Laurentides.

Un plan général d'aménagement concerté

Chaque bénéficiaire de CAAF doit élaborer un plan général d'aménagement forestier avec la collaboration des municipalités régionales de comté, des communautés autochtones et des gestionnaires de territoires fauniques concernés (zeccs, pourvoies, etc.). À l'avenir, ce plan doit se faire dans un esprit de concertation entre les différents usagers de la forêt. C'est ce qu'on appelle le principe de l'aménagement concerté.

Ce plan doit notamment expliquer la stratégie d'aménagement que le bénéficiaire entend mettre en œuvre et les travaux qu'il prévoit réaliser sur une période de cinq ans. Les plans généraux sont également mis à la disposition du public, à des fins de consultation, avant d'être soumis au ministre en vue de leur approbation. Si un différend persiste entre un bénéficiaire et une personne, un organisme ou une communauté, la loi prévoit un mécanisme de conciliation. Il y a donc toujours moyen, pour un tiers, d'exprimer son opinion sur un plan d'aménagement et d'en modifier la substance.

Chaque année, le bénéficiaire de CAAF doit aussi préparer un plan annuel d'intervention. Ce plan n'est pas sujet à concertation. Toutefois, dans la mesure où le bénéficiaire veut accomplir une activité qui n'est pas prévue dans son plan quinquennal d'aménagement, il devra solliciter l'accord de toutes les personnes qui ont contribué à la préparation du plan original.

Les trois dimensions du développement durable

La Loi sur les forêts de 1986 introduit aussi la notion de développement durable dans la gestion des forêts du Québec. Le développement durable est un processus impliquant un changement structurel et de long terme par lequel une société améliore son bien-être ainsi que celui des générations futures. Il englobe les trois dimensions de la viabilité économique, du respect de l'environnement et de l'équité sociale.

La viabilité économique — Le principe de la viabilité économique fait directement référence au critère de la rentabilité. Il stipule que les coûts de tout projet de développement doivent être inférieurs aux bénéfices

encourus. S'il y a des pertes, il n'y a tout simplement pas de développement. Dans un contexte social, la rentabilité économique peut aussi être mesurée par des données telles que l'emploi, le chômage ou le revenu personnel.

Par exemple, on estimait au recensement de 2001 que les Hautes-Laurentides disposaient d'une force de travail de 34 155 personnes, dont quelque 30 000 détenaient un emploi. Le taux de chômage y était estimé à 12,2 %, contre 7 % pour la région administrative des Laurentides et 8,2 % pour le Québec. Le revenu moyen des personnes de 15 ans et plus y était estimé à 22 965 \$, contre 27 755 \$ dans la région administrative des Laurentides et 27 125 \$ pour le Québec.

Le principe de rentabilité économique peut donc être vu comme le maintien ou l'amélioration de ces conditions économiques dans le territoire public des Hautes-Laurentides. Tout projet de développement ayant pour effet de hausser le taux de chômage ou de diminuer le revenu personnel des habitants pourrait être qualifié de non viable économiquement.

Le respect de l'environnement — Le critère du respect de l'environnement est souvent celui qui est le plus évoqué lorsqu'on parle de développement durable. Il renvoie à la capacité de maintenir un certain niveau de biodiversité dans les écosystèmes. Il n'implique toutefois pas l'absence totale de l'homme dans la nature. Dans un contexte forestier, il est possible d'exploiter la forêt en étant respectueux de l'environnement si la capacité de régénération de la forêt est respectée et si toutes les espèces de son écosystème sont protégées contre l'extinction.

Les aires protégées sont des outils qui permettent un meilleur respect de l'environnement dans les forêts du Québec. Elles sont légalement désignées et réglementées et sont vouées spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique. Les territoires fauniques, comme les zecs et les réserves fauniques, bien qu'ils contribuent parfois au maintien de l'environnement, ne sont pas considérés comme des aires protégées. Ils ne sont pas constitués dans cette perspective.

Actuellement, les aires protégées des Hautes-Laurentides comprennent le Parc national du Mont-Tremblant, 2 aires de confinement du cerf de Virginie, 11 héronnières, 9 écosystèmes forestiers exceptionnels, 4 colonies d'oiseaux et 3 réserves écologiques. Ces aires protégées couvrent environ 5,4 % du territoire de la forêt publique des Hautes-Laurentides.

L'équité sociale — Le dernier principe du développement durable est celui de l'équité sociale. Il est souvent le plus négligé des trois critères, bien qu'il soit tout aussi essentiel que les deux autres. Ce principe repose sur le respect des personnes, sur l'équité et sur la participation démocratique. Tout projet de développement, pour être durable, doit respecter les droits des personnes et des communautés locales et autochtones ou d'autres minorités, doit assurer une répartition équitable de la richesse et doit garantir un processus de choix démocratique.

Une approche tridimensionnelle

Bien entendu, pour être qualifié de développement durable, il ne suffit pas qu'un projet réunisse l'une ou l'autre des trois dimensions. Il doit les réunir toutes les trois. On peut donc dire que le développement durable est l'intersection de ces trois dimensions, comme le présente la figure 3.

La Loi sur les forêts introduit, à titre de disposition préliminaire, le développement durable dans la gestion des forêts en se basant sur six principes fondamentaux, qui sont :

- préserver la diversité biologique ;
- améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers ;
- conserver la qualité des sols et de l'eau ;
- maintenir les avantages socio-économiques des forêts pour la société ;
- respecter les valeurs de la population ;
- combler les besoins des générations actuelles et futures.

Les trois premiers principes font appel au respect de l'environnement, alors que les trois derniers traitent de viabilité économique et d'équité sociale. Il est clair que la Loi sur les forêts entretient un projet de développement durable.

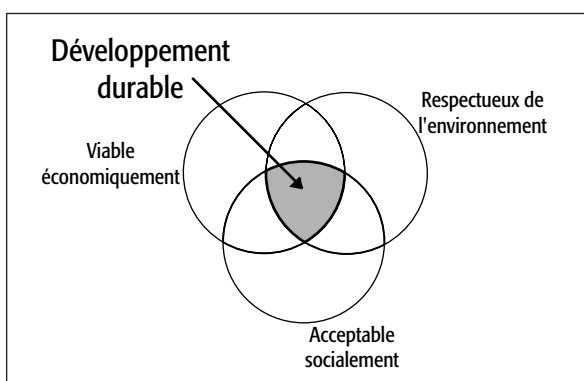


Figure 3 : Définition du développement durable.

La certification et le développement durable

Parmi les différents types de certification qui existent actuellement dans le domaine forestier, celle offerte par le Forest Stewardship Council (FSC) est également un bon exemple de projet de développement durable. Ce type de certification n'est pas

obligatoire au Québec, il est toutefois de plus en plus exigé de la part d'importants consommateurs internationaux. Voici les principes de certification du FSC, principes qui font ressortir plusieurs dimensions du développement durable :

- L'aménagement forestier doit se conformer aux lois en vigueur.
- La sécurité foncière, les droits d'usage et la responsabilité doivent être clairement définis, documentés et légalement établis.
- Les droits des peuples autochtones doivent être reconnus et respectés.
- La gestion forestière doit maintenir ou améliorer le bien-être social et économique des travailleurs forestiers et des communautés locales.
- L'utilisation efficace de la forêt doit garantir la viabilité économique et les prestations environnementales et sociales.
- L'aménagement forestier doit maintenir la diversité biologique, les ressources hydriques, les sols, les paysages, les écosystèmes fragiles et uniques, de manière à assurer la conservation des fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt.
- Un plan d'aménagement précis doit être rédigé, appliqué et mis à jour.
- Un suivi régulier doit être fait pour évaluer l'état de la forêt, du rendement des produits forestiers, de la chaîne de traçabilité, des opérations de gestion et de leurs impacts sociaux et environnementaux.
- Les activités d'aménagement dans les forêts à haute valeur pour la conservation doivent maintenir ou améliorer les attributs qui définissent de telles forêts.
- Les plantations doivent être conformes aux principes du FSC et devraient servir à compléter les aménagements des forêts naturelles, réduire la pression qu'elles subissent, ainsi que promouvoir leur conservation et leur restauration.

Gestion responsable et aménagement forestier durable

Les principes qui guident l'aménagement des forêts publiques au Québec sont celui du rendement soutenu et celui du maintien du caractère naturel des peuplements forestiers. Ces principes ont été adoptés suite à la tenue de consultations publiques menées par le ministère des Forêts, à l'occasion de l'adoption de la Loi sur les Forêts en 1986, et, en 1993, par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la définition de la Stratégie de protection des forêts du Québec.

L'application du principe du rendement soutenu

Le principe du maintien du rendement soutenu a été adopté afin d'assurer la protection du capital forestier à long terme sur forêts publiques. Dans le cadre de l'application de ce principe, la récolte forestière se limite au prélèvement du volume généré par la croissance annuelle des peuplements forestiers. En fait, la récolte doit correspondre aux intérêts annuels que génère le capital forestier présent sur le territoire.

Comment peut-on s'assurer que la récolte respecte le rendement soutenu ? En pratiquant une foresterie responsable qui assure le maintien du capital forestier et de son rendement en volume et en qualité.

Maintenir le capital forestier – Pour ce faire, il faut établir un calcul fiable de la possibilité forestière.

Pour être en mesure d'évaluer de façon correcte cette possibilité forestière du territoire public, les forestiers de la région ont convenu de tabler sur deux mesures :

- L'ajustement du calcul de la possibilité à la réalité forestière locale
Pour que ce calcul rende compte de la capacité de production des peuplements feuillus et mélangés, il faut disposer des meilleures données forestières possible. C'est pourquoi les données de base ont été enrichies grâce à l'intégration des connaissances et de l'expertise des forestiers locaux, œuvrant au sein des industries ou de Forêt Québec. C'est ainsi que l'on a produit le calcul de la possibilité forestière des peuplements présents sur le territoire forestier public des Hautes-Laurentides.
- L'introduction d'un principe de précaution
Ce principe est basé sur une double clef : la superficie maximale par production prioritaire et le volume attribué. Cette façon de faire diminue l'imprécision relative des inventaires forestiers décennaux alors en vigueur. Dès 1989, il a été décidé que le volume exploité ne puisse être supérieur au volume que l'on retrouve sur une superficie annuelle donnée. En fonction de cette convention, la récolte des bois ne peut dépasser l'un ou l'autre de ces critères. Ainsi, si la superficie récoltée, dans le cadre d'une rotation d'intervention déterminée (25, 40, 75 ou plus de 100 ans), ne permet pas d'atteindre le volume attribué, l'usine, bénéficiaire d'un CAAF, doit limiter son approvisionnement au volume que dégage l'aménagement de cette superficie. Ce principe est maintenant appliqué à la grandeur du Québec mais il a d'abord été introduit dans les Hautes-Laurentides.

Maintenir le rendement du capital forestier en volume et en qualité – Le calcul de la possibilité forestière tient compte du niveau de croissance des divers peuplements forestiers pour établir le volume qui pourra être récolté annuellement dans chaque essence. L'évaluation de ce niveau de rendement est cruciale pour le maintien du capital forestier.

- Compte tenu de l'évolution constante des connaissances concernant le rendement des traitements sylvicoles, les aménagistes de la région ont opté pour une attitude de prudence en privilégiant des scénarios conservateurs.
- Afin d'améliorer la qualité des peuplements après traitement, le ministère des Forêts et les industriels ont convenu localement, dès 1993, de signer un protocole d'entente sur l'aménagement des forêts feuillues qui limite la récolte des arbres de qualité supérieure, dans le but d'augmenter la proportion d'arbres d'avenir présents dans les peuplements forestiers après traitement. Cette mesure a été adoptée ailleurs au Québec à partir de 1996.

Le calcul du rendement des peuplements forestiers doit faire l'objet d'un suivi constant. À ce chapitre, l'aménagement des forêts feuillues et mélangées pose des défis particuliers. En dix ans, le Québec forestier est passé d'une politique de liquidation des feuillus de qualité au jardinage systématique de tous les peuplements à dominance de feuillus durs. Ce virage a permis de stopper l'écrémage des peuplements feuillus. En contrepartie, le fait de privilégier un seul type de traitement sylvicole, a privé, dans certains cas, les aménagistes forestiers de la possibilité de prescrire des traitements qui tiennent compte de la diversité de composition et de structure des peuplements forestiers ainsi que de leur capacité de production. En conséquence, les rendements attendus n'ont pas toujours été atteints.

Devant ce constat, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et l'industrie ont convenu, en 2003, de la nécessité de réviser le mode d'aménagement des forêts feuillues et mélangées publiques. Les forestiers de la région des Hautes-Laurentides participent activement aux travaux du Manuel d'aménagement forestier visant à revoir l'approche sylvicole préconisée et à faire reconnaître une plus grande variété de traitements. Les travaux réalisés depuis un an ont permis de concevoir une stratégie sylvicole qui a été acceptée par Forêt Québec et par le Secteur Forêt du MRNFP. La région des Hautes-Laurentides est actuellement reconnue comme « région pilote » pour l'expérimentation de cette stratégie. Celle-ci est encadrée au plan scientifique et s'inscrit dans la poursuite des travaux de révision du Manuel d'aménagement forestier du Québec.

Le maintien du caractère naturel des peuplements forestiers

En 1982, dans le cadre de la politique de liquidation des feuillus, la direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources en Outaouais avait proposé l'enrêsinement d'une partie importante du territoire forestier public d'Antoine-Labelle. Les entreprises forestières s'y sont opposées. Elles ont alors plaidé pour le maintien du caractère feuillus et mélangé des peuplements forestiers du territoire et leurs représentations ont été entendues.

Quelques années plus tard, la consultation menée par le BAPE, dans l'ensemble du Québec, a fait ressortir l'importance que la population du Québec accorde au caractère naturel des peuplements forestiers situés en forêts publiques. La mise en œuvre de cette orientation a influencé directement le choix des scénarios sylvicoles qui sont appliqués en forêts publiques. Le maintien du caractère naturel des peuplements forestiers suppose une remise en production de chacune des essences présentes sur le territoire et l'adoption de rotations d'interventions, qui s'échelonnent dans le temps, pour correspondre à l'atteinte de la maturité des peuplements.

Ce type de foresterie implique que l'on intervienne sur un très vaste territoire en pratiquant des rotations d'interventions généralement plus longues que celles qui se pratiquent en foresterie intensive. Dans les Hautes-Laurentides, les interventions forestières sont de deux types selon que l'on aménage : 1) des peuplements forestiers dont les arbres sont de même âge; 2) des peuplements forestiers dont les arbres sont d'âges multiples.

Le pourcentage de la superficie forestière productive couvert annuellement par les interventions forestières représente : 1) 0,9 % des peuplements forestiers de même âge ; 2) 2,1 % des peuplements forestiers d'âge multiple. Ceci représente un total de 1,43 % de la superficie forestière productive. On parle ici de rotations qui peuvent varier de 25 à 40 ans jusqu'à plus de 100 ans selon le type de peuplement.

Il ressort de l'ensemble de ces données que le territoire forestier public des Hautes-Laurentides a fait l'objet d'une gestion responsable depuis l'implantation du Nouveau régime forestier en 1989 et que par conséquent, les volumes qui y sont récoltés annuellement correspondent à la possibilité forestière. Dans certains cas, ils sont même inférieurs aux volumes attribués compte tenu des principes de précaution qui ont été adoptés dans la région.

Adaptation d'un document intitulé *Gestion responsable et aménagement forestier durable* produit dans le cadre du projet de Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique.

La forêt publique des Hautes-Laurentides

La forêt publique des Hautes-Laurentides, par sa composition mixte, revêt un caractère particulier. Pas moins de 61 % des essences qui y sont présentes sont des feuillus durs, alors que cette proportion n'est que de 20 % dans l'ensemble du Québec. La figure 4 illustre très bien ce caractère particulier. On peut y voir que les essences feuillues y sont proportionnellement plus présentes que les essences résineuses, alors que cette relation est à l'inverse pour l'ensemble du territoire du Québec.

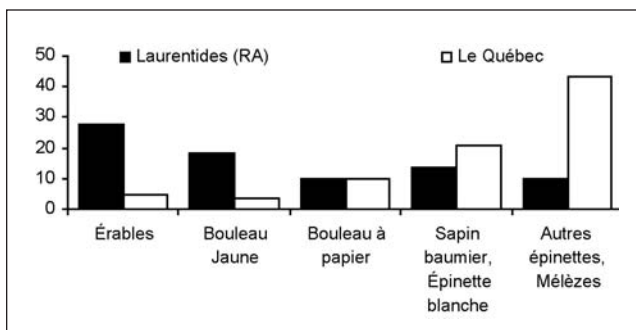


Figure 4 : Part des principales essences répertoriées dans les forêts, région administrative des Laurentides et Province de Québec.

Une transformation locale à 67 %

En 1989, un nouveau régime forestier s'implante dans la région des Laurentides. Les entreprises locales peuvent alors négocier leurs premiers CAAF. Avant cette date, le régime forestier en vigueur n'offrait des garanties d'approvisionnement qu'aux concessionnaires. Le volume de bois transformé localement s'accroît considérablement. Aujourd'hui, c'est près de 67 % du volume de bois récolté dans les Hautes-Laurentides qui est transformé dans la région administrative des Laurentides.

Les Hautes-Laurentides peuvent d'ailleurs se vanter d'être la seule région où la structure industrielle de première et deuxième transformation des résineux et des feuillus est composée exclusivement d'entreprises indépendantes, non intégrées à l'industrie des pâtes et papiers et dont la propriété est principalement locale.

Un territoire pionnier et innovateur

Le nouveau régime forestier aura permis à la région des Hautes-Laurentides de s'illustrer à plusieurs reprises comme territoire d'innovation. Ce sont les pressions exercées par ses industries qui auront finalement ouvert l'accès des CAAF aux PME. La région aura également été la première à introduire un principe de précaution basé sur une double clé : la superficie par production prioritaire maximale et le volume attribué. Ce principe assure que le volume exploité ne dépasse pas ce que l'on retrouve sur une superficie annuelle donnée. Ce principe est maintenant appliqué à la grandeur du Québec.

Du côté de l'industrie récréotouristique, la région des Hautes-Laurentides jouit également d'une position avantageuse. Elle est considérée comme une destination internationale. Elle se classe au troisième rang des régions du Québec pour le nombre de visiteurs et bonne première pour le tourisme en milieu naturel. La présence d'un aéroport à vocation touristique et d'un réseau routier bien développé ainsi que la proximité des centres urbains de Montréal et d'Ottawa sont autant d'atouts dont dispose la région.

Le territoire des Hautes-Laurentides compte 6 zecs et 57 pourvoies, dont 23 à droit exclusif. Les activités des pourvoies sont à 61 % liées à la pêche, à 25 % aux activités récréatives complémentaires et à 14 % à la chasse. En 2004, le chiffre d'affaires des 62 pourvoies pour l'ensemble de la région administrative des Laurentides était estimé à 16 millions de dollars.

Le territoire connaît également une forte présence de villégiateurs. Il y aurait pas moins de 16 800 chalets sur le territoire des Hautes-Laurentides, qui représenteraient 38 % du parc immobilier résidentiel de la région. Il faut noter que 97 % de ces chalets sont situés sur les territoires municipalisés.

À la croisée des chemins récréotouristiques et forestiers

L'industrie forestière et l'industrie récréotouristique ont toutes deux un très bon potentiel de développement sur les terres publiques des Hautes-Laurentides. L'industrie forestière a récemment atteint le stade de la deuxième transformation, alors que l'industrie récréotouristique, en pleine émergence, investit massivement dans de nouvelles infrastructures.

La fréquence des ententes d'harmonisation

Pour maintenir ou développer ses activités dans la forêt publique, le secteur récréotouristique doit établir des ententes d'harmonisation avec le secteur forestier. Ces ententes assurent que le développement forestier respecte les besoins particuliers des autres usagers de la forêt. Selon la Loi sur les forêts, le secteur forestier a d'ailleurs l'obligation d'harmoniser ses pratiques avec les autres usagers.

Les ententes d'harmonisation sont nombreuses. À cet effet, le tableau 1 rapporte le nombre d'ententes répertoriées sur le territoire des Hautes-Laurentides. Il y en aurait eu environ 386 pour la période entre 2000 et 2007. Les plus fréquentes sont celles concernant la gestion intégrée de la ressource (GIR) et la consultation des documents. Plusieurs concernent également la problématique des chemins.

Tableau 1 – Les demandes d'harmonisation dans les Hautes-Laurentides, période 2000-2007

1	Arrêt des opérations pendant une période de temps	23
2	Modification de prescription sylvicole (commerciale ou non-commerciale)	43
3	Modification d'infrastructure routière	39
4	Étalement de la récolte dans le temps	4
5	Mesure de protection de sentiers, infrastructures, bandes riveraines, lignes de trappe, etc.	95
6	Travaux d'amélioration des infrastructures du demandeur (descente de lac, chemin, ponceau, etc.)	9
7	Planification de GIR ou de consultations (production de cartes ou autres)	122
8	Suivi des ententes	7
9	Autres types (saison d'intervention, information, propreté, surveillance, sécurité, etc.)	44

Total

386

L'enjeu des chemins et des routes

L'absence de politique d'accès au territoire forestier public constitue une des problématiques majeures au processus d'harmonisation. Le problème semble se poser à double sens. Dans un sens, la multiplicité des routes affecte le caractère paisible des zones récréotouristiques. Il y aurait trop de routes, et la réglementation des terres publiques empêcherait la fermeture de certaines d'entre elles. Dans l'autre sens, l'attribution des responsabilités pour l'entretien des routes n'est pas toujours bien délimitée. Une fois construites aux frais des forestiers et selon les normes du RNI, ces voies d'accès deviennent la propriété de l'État. Il y aurait parfois un manque du côté du nombre de routes en bon état lorsque celles-ci ne sont pas inscrites au plan quinquennal d'aménagement forestier.

La double menace sur la rentabilité

La problématique sur laquelle se penche le Laboratoire repose, entre autres, sur celle des coûts d'approvisionnement en bois des usines de résineux qui s'approvisionnent dans les Hautes-Laurentides. Les ententes d'harmonisation des usages et la dispersion des coupes sur tout le territoire amènent un double effet menaçant la rentabilité même de l'industrie forestière. Ce double effet s'explique par le fait que d'une part, ces deux particularités ont des impacts monétaires significatifs sur les coûts d'opération de récolte des bois et, d'autre part, que ces impacts ne sont pas considérés lors du calcul des droits de coupe perçus par le gouvernement du Québec. Le gouvernement surestime ainsi les droits de coupe pour les résineux des Hautes-Laurentides.

À titre d'exemple, le coût d'approvisionnement moyen des usines de résineux des Hautes-Laurentides, incluant les droits de coupe, s'élevait à 70,88\$/m³ en 2003, alors qu'il n'était que de 60,15\$/m³ pour l'ensemble des usines de ce groupe d'essences au Québec. L'approvisionnement des résineux coûte donc 18 % plus cher dans les Hautes-Laurentides que dans l'ensemble du Québec. Les principaux facteurs qui affectent ces coûts sont le caractère mixte de la forêt, la présence de territoires fauniques structurés et les multiples utilisateurs.

D'après les estimations, les coûts additionnels dus à la dispersion des coupes varient entre 0,42 \$/m³ et 6,30 \$/m³, selon le scénario. Quant aux coûts des différentes mesures d'harmonisation, ils peuvent s'élever à plus de 1,00\$/m³ (selon les mesures estimées). Sachant que pour les résineux, le coût d'approvisionnement moyen dans l'ensemble du Québec est approximativement de 60,00 \$/m³, il s'agit de dépassement de coûts qui atteignent plus de 10 % dans certains cas. Les principaux facteurs affectant les coûts sont le caractère mixte de la forêt, la présence de territoires fauniques structurés et les multiples utilisateurs.

La nécessité d'un développement équitable

L'enjeu principal du Laboratoire est donc celui de la cohabitation harmonieuse. Le développement du secteur récréotouristique demande plus d'ententes d'harmonisation, alors que ces ententes affectent la rentabilité du secteur forestier. La question est donc de savoir comment il serait possible de s'assurer que le développement d'un secteur ne se fasse pas au détriment de l'autre dans la forêt publique des Hautes-Laurentides.

En termes concrets, l'enjeu n'est pas de savoir s'il faut privilégier une industrie plutôt qu'une autre dans la forêt publique des Hautes-Laurentides, mais plutôt de savoir comment augmenter l'ensemble des activités économiques qui en découlent, et ce, dans une perspective de développement durable.

Une évaluation neutre de la cohabitation

Après l'exposé de cet état de situation, il a été demandé aux participants d'évaluer la problématique. Ils devaient estimer, sur une échelle de 1 à 10, l'harmonisation qui existe entre les différents usagers de la forêt publique dans les Hautes-Laurentides. Une note de 1 correspondait à l'absence ou au chaos de l'harmonisation, alors que la note de 10 représentait l'harmonie la plus totale. Dans l'ensemble, les participants sont restés plutôt neutres. Ils ont évalué à 4,7, en moyenne, la situation dans les Hautes-Laurentides. Le résultat de l'estimation apparaît à la figure 5.

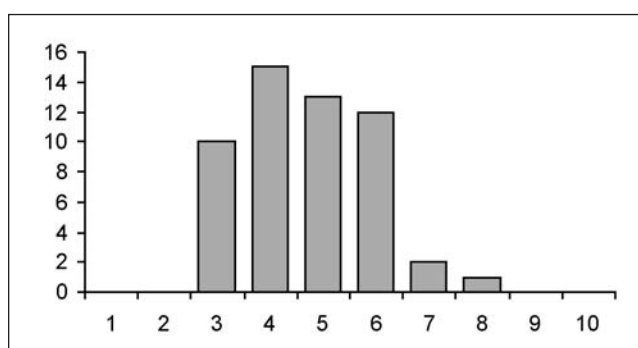


Figure 5 : Évaluation de la cohabitation harmonieuse des différents usagers de la forêt publique dans les Hautes-Laurentides.

Deux visions en devenir dans les Hautes-Laurentides

Dans le cadre de la démarche, les représentants du secteur forestier ainsi que ceux du secteur récréotouristique ont été appelés à faire le point sur la vision respective de leur secteur d'activité dans les Hautes Laurentides. Ceci a permis aux participants de prendre acte plus précisément de l'évolution de chacune des deux industries et de saisir les principaux défis à relever dans chaque cas. Rappelons que plusieurs des défis évoqués sont liés à la cohabitation harmonieuse des deux secteurs sur le territoire de la forêt publique.

La vision du secteur forestier

1. Sur le plan de la forêt

Assurer une gestion responsable de la forêt dans une perspective de développement durable.

Cette vision passe par une sylviculture stratégique. Pour cela, il faut :

- Opter pour un aménagement forestier axé sur l'atteinte d'objectifs de rendement et de protection, atteignables et mesurables, déterminés en région.
- Augmenter la connaissance du territoire en tablant sur l'expertise locale et sur la consolidation des liens avec les centres de recherche ainsi qu'avec les centres de formation professionnelle, collégiaux et universitaires.
- Privilégier le bon traitement au bon endroit et responsabiliser les forestiers professionnels en passant d'un système de contrôle normatif à un système de contrôle de l'atteinte des objectifs.
- Viser la certification de l'aménagement durable du territoire forestier octroyée par une tierce partie et confirmée par des audits externes.

Les atouts des Hautes-Laurentides

Ces atouts sont fondés sur une approche de gestion responsable développée depuis plusieurs années par les entreprises forestières des Hautes-Laurentides. Ceci se traduit par :

- La reconnaissance des Hautes-Laurentides comme région-pilote pour le développement de stratégies sylvicoles adaptées à l'aménagement des forêts feuillues et mélangées. Cette reconnaissance est le fruit du travail qui a été accompli au cours des dernières années et plus particulièrement au cours de la dernière année au comité permanent du Manuel d'aménagement forestier. Il s'est agit de :
 - raffiner les diagnostics sylvicoles ;
 - ouvrir la boîte à outils des aménagistes afin qu'ils aient accès à une plus grande variété de traitements sylvicoles ;
 - intégrer des préoccupations de biodiversité aux prescriptions sylvicoles.

- L'expérimentation en cours, sur une base opérationnelle, de l'application de stratégies sylvicoles adaptées aux peuplements forestiers des Hautes-Laurentides. Cette expérimentation est encadrée sur le plan scientifique.
- Le travail de la Table ad hoc Forêt Hautes-Laurentides qui a permis de mettre au point, de façon concertée, un processus de participation des divers intendants du territoire forestier public à l'élaboration du prochain Plan général d'aménagement forestier (PGAF).
- Les travaux menés par le projet de Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique qui ont permis, entre autres, de mettre au point un processus de consultation des autres utilisateurs de la forêt intégrée au processus d'élaboration du PGAF. Ces travaux ont mené à deux constats :
 - la nécessité d'introduire dans le processus la notion de « délai de rigueur » ;
 - l'importance d'assurer le financement de la participation des autres utilisateurs de la forêt.

L'élaboration du nouveau PGAF constituera un moment privilégié pour mettre en pratique cette vision de l'aménagement forestier.

2. Sur le plan de la production de biens qui répondent aux besoins des êtres humains

Consolider les entreprises locales de première transformation des bois, diversifier leur production et intensifier la deuxième transformation des bois.

Pour cela, il faut :

- Valoriser la masse critique des produits et sous-produits diversifiés, générés par l'aménagement des forêts feuillues et mixtes des Laurentides, en accentuant les forces vives du maillage qui relie nos entreprises régionales de première transformation.

L'étape de la première transformation conventionnelle des bois a été franchie, au cours des douze dernières années, dans les Hautes-Laurentides grâce aux investissements des PME locales. Des pistes de développements demeurent ouvertes pour la transformation des tiges de dimension inférieure à celle que l'on transforme actuellement.

On transforme déjà les billes et les billons de feuillus durs. Il faut mettre au point la transformation des « billonnets ». Il faut pousser plus loin la mise en valeur de la biomasse forestière en récupérant la fibre ligneuse disponible pour la transformer en produits tels que des panneaux et en dirigeant les écorces et les déchets de coupe vers la cogénération de vapeur et d'électricité.

- Développer des créneaux de spécialité en deuxième transformation des bois en tablant sur le caractère distinctif du secteur forestier bâti sur la synergie entre la forêt et l'industrie, c'est-à-dire entre l'aménagement et la transformation, et sur la complémentarité des productions en région.

3. Sur le plan de l'environnement des entreprises du secteur forestier, qu'elles soient sylvicoles ou manufacturières

Développer le Créneau d'excellence : Aménagement et Transformation des forêts feuillues et mixtes des Laurentides.

Pour cela, il faut :

- Améliorer la valeur ajoutée des produits. La demande pour des produits à valeur ajoutée, issus de la transformation des feuillus et des résineux, ira en s'accroissant d'ici l'an 2020.
- Créer un environnement favorable au développement du secteur forestier dans les Hautes-Laurentides. Les défis à relever sont les suivants :
 - coûts d'approvisionnement équitables ;
 - arbitrage efficace et rapide des litiges que génère le multi-usage sur forêt publique ;
 - appui à la formation et au renouvellement de la main-d'œuvre et de la machinerie forestière ;
 - meilleure synergie entre la forêt privée et publique ;
 - accès à du capital patient pour développer la deuxième transformation des bois ;
 - mise en place de centres de compétences.

La réalisation de cette vision d'avenir est possible aux conditions suivantes :

- que la région se dote d'une vision globale du développement durable de la forêt publique des Hautes-Laurentides ;
- qu'ensemble, nous convenions de l'harmonisation des usages que nous y pratiquons.

Une stratégie concertée pour développer une vision commune de l'industrie touristique des Hautes-Laurentides

1. Contexte

Dans le cadre du Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique, il ressort des discussions tenues lors d'une rencontre des intervenants forestiers et touristiques des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle que l'industrie touristique sur ces territoires :

- ne dispose pas d'une vision commune,
- n'est pas structurée, et
- ne dispose pas de porte-parole commun susceptible de défendre ses intérêts en regard des multiples usages de la forêt publique.

Dans un tel contexte, plusieurs intervenants ont constaté le besoin urgent de développer une stratégie d'élaboration d'une vision commune dans le but d'en arriver à l'harmonisation des usages du territoire public des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle, dans une perspective de développement durable et de cohabitation des industries touristique et forestière.

2. Principes

- L'industrie touristique et l'industrie forestière reconnaissent leur coexistence. L'utilisation du territoire public doit se faire conformément à la vision commune du développement durable.
- Dans le cadre du Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique, l'industrie touristique reconnaît les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides comme territoire d'analyse.
- La présence de grands espaces naturels est la ressource principale de l'industrie touristique des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.
- L'industrie touristique est la seconde en importance en termes de croissance dans le monde, après les hautes technologies. Elle doit être reconnue à sa juste valeur et contribuer à la création de richesse pour l'ensemble de la communauté. Elle doit favoriser le bien-être économique et social de ses habitants, dans le respect de l'environnement, en accord avec les principes de développement durable.
- Le développement de l'industrie touristique sur terres publiques et privées doit être analysé de façon globale.
- La vision de développement doit s'harmoniser avec les orientations gouvernementales et régionales (ACCORD, Politique touristique du Québec, plans de développement sectoriel [par MRC] et régional [des Laurentides], etc.).
- Une fois la vision de développement touristique élaborée et adoptée par les instances locales, sectorielles et régionales, elle devrait être soutenue par tous les leaders locaux et régionaux.

3. Constats de l'industrie

- La région des Laurentides est la troisième région touristique au Québec (après Montréal et Québec) et la première en milieu naturel :
 - elle est la région la plus fréquentée pour le plein air et la nature ;
 - depuis plusieurs années, le développement de Tremblant, du parc linéaire et le développement actuel de plusieurs infrastructures a renforcé ce positionnement ;
 - plusieurs intervenants majeurs sur ce territoire des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle ciblent le marché international (particulièrement au sud du territoire).
- Ce territoire bénéficie d'attraits importants tels que la station Tremblant, et de quelques infrastructures telles que le réseau routier (117), en lien avec Montréal et Ottawa, partiellement développé, et un aéroport d'entrée pour les grands marchés touristiques nord-américains.
- Toutefois bien des attraits touristiques culturels et naturels sont peu développés et les investissements sont négligeables dans les infrastructures touristiques de masse (parcs, centres d'interprétation, musées, etc.) ;
 - pas d'investissement significatif dans le plus grand et le plus vieux parc national du Québec ;
 - mise en valeur du patrimoine naturel et culturel timide et actuellement sans originalité.
- Il existe des disparités de développement entre les deux MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides :
 - dans la MRC des Laurentides, l'hébergement et les activités sportives et culturelles sont en forte expansion, mais les attraits en forêt publique sont peu exploités ;
 - dans la MRC d'Antoine-Labelle, le produit nature existe mais les formes d'hébergement et les autres activités visant diverses formes de tourisme sont encore timides.
- Les variations climatiques sont un facteur déterminant pour les activités touristiques actuelles sur le territoire des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle (clientèle régionale, infrastructure de remplacement inexistante).
- La région est distinctive au niveau du patrimoine naturel (parc national, parc linéaire, réseau hydrographique naturel important avec deux demandes de Réserves aquatiques en attente, territoire public important pour la récréation extensive, territoires structurés).
- Malgré ce potentiel, les infrastructures touristiques ne sont pas toutes de calibre international (confort, qualité de services, bilinguisme, normes de sécurité). Le patrimoine bâti est peu protégé et peu mis en valeur (notamment le long des grands axes routiers).
- L'industrie touristique regroupe actuellement des entreprises très différentes où chacune des catégories offre une sensibilité particulière aux activités forestières sur les terres publiques.

4. Objectifs

- Formuler avec les organismes locaux, sectoriels, régionaux et gouvernementaux un énoncé de vision pour l'industrie touristique reconnu par les intervenants dans le contexte du Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique.
- Mettre en place d'un lieu de concertation entre les deux MRC afin d'harmoniser le zonage en fonction d'un développement touristique respectueux de l'environnement.
- Rallier les intervenants touristiques à cette vision des deux MRC et développer le leadership de cette industrie.

- Harmoniser les visions de l'industrie forestière et de l'industrie touristique afin d'obtenir une vision partagée.
- Promouvoir la vision touristique des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle en rapport avec la forêt publique auprès des décideurs gouvernementaux.
- Maximiser le potentiel touristique pour le tourisme de proximité.

5. Méthodologie

Dans la perspective où les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle décident de structurer leur industrie touristique, une démarche structurée et réaliste doit être envisagée.

1. Créer un comité *ad hoc* représentatif et paritaire des intervenants touristiques des deux MRC.
2. Dresser la liste des forces et des faiblesses des différentes composantes de l'industrie touristique, notamment réalisation d'un inventaire des attraits disponibles et potentiels du territoire des deux MRC.
3. Inventorier les partenaires touristiques (principalement les territoires structurés), analyser la vocation de chaque partenaire et déterminer la contribution qu'ils peuvent apporter à une vision commune.
4. Produire un énoncé de vision commune de notre développement touristique. Selon les discussions préliminaires et les principes de développement durable, la vision devrait s'articuler autour des quatre principes suivants :
 - a. consolider et développer de nouveaux produits touristiques pour le marché local, régional et international ;
 - b. développer une véritable région de destination touristique de calibre international ;
 - c. contribuer à la qualité de vie des citoyens en leur permettant de bénéficier des retombées économiques et d'un meilleur accès aux infrastructures touristiques sur les terres publiques, dans une perspective de développement durable ;
5. Proposer un zonage apte à un développement touristique durable pour les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle.
6. Produire un plan stratégique de développement touristique en concertation avec l'ensemble des intervenants des deux MRC.
7. Produire un plan d'action en fonction du zonage, des potentiels et de la stratégie de développement, précédemment proposés.
8. Analyser des modes de financement des infrastructures touristiques.

6. Conclusion

En quelques semaines, consciente de son manque d'organisation, l'industrie touristique des Hautes-Laurentides s'est donné une démarche qui permettra de dégager une vision cohérente et consensuelle de son développement, particulièrement sur les terres publiques. L'industrie étant reconnue comme un acteur important du développement socio-économique, ses leaders pourront participer pleinement à l'harmonisation des usages du territoire dans une perspective de développement durable.

Au-delà d'une réflexion régionale, les leaders régionaux s'attendent à ce que la vision du développement de l'industrie touristique se traduise concrètement par la création d'une région touristique de calibre international. La réussite de cette démarche sera évaluée sur la réalisation de projets touristiques originaux et structurants conformes aux principes du développement durable du tourisme. Mieux outillée pour faire face à la concurrence internationale et aux défis du tourisme de XXI^e siècle, la région des Hautes-Laurentides répondra alors aux impératifs de la réflexion, soit de favoriser le bien-être économique et social de ses habitants, dans le respect de l'environnement, en accord avec les principes de développement durable.

Le chemin parcouru

Au fil des consultations et des rencontres menées par l'IPSE auprès des intervenants, le diagnostic a été dressé, les conditions de succès ont été définies, des éléments de vision ont été esquissés et des pistes d'action ont été proposées.

Ainsi, lors du colloque phase II, il fut possible de raffiner la vision commune, de la valider et de l'adopter avec un solide consensus. Ensuite, en lien avec la vision adoptée, les participants ont évalué chacune des conditions qu'ils avaient préalablement décrites et choisi des actions stratégiques permettant d'atteindre leur but.

Mais avant de présenter les résultats finaux de ce partage de l'information et de cette mobilisation, il est utile de prendre conscience du chemin parcouru au cours des semaines qui ont mené au colloque de novembre.

Des pas de géant

Depuis septembre dernier, des pas de géant ont été faits dans la région des Hautes-Laurentides. En effet, les échanges qui ont eu lieu dans le cadre de la démarche pilotée par l'IPSE ont favorisé l'évolution des perceptions. Même si les principaux acteurs souscrivaient aux principes du développement durable, plusieurs émettaient de sérieuses réserves quant à la possible cohabitation des deux secteurs d'activités économiques que sont les secteurs forestier et récréotouristique. Aujourd'hui, non seulement une grande majorité y croit mais aussi la considère nécessaire.

La notion de développement durable

Lors de la consultation, on s'est dit d'accord avec le développement durable, mais force est de constater que l'intégration des trois dimensions du développement durable (viable économiquement, respectueux de l'environnement, socialement acceptable) n'est pas encore chose faite.

Au cours des entrevues, certains se sont montrés pessimistes, considérant qu'il était trop tard pour préserver la ressource et protéger les habitats fauniques. D'un autre côté, on a déploré le fait que la dimension économique soit souvent évacuée du discours. D'autres ont souligné que la notion de biodiversité est fréquemment oubliée. Un souhait est émis, celui de parler de mise en valeur et de conservation du territoire plutôt que de protection de l'environnement.

Il ressort clairement que les liens entre le développement durable d'une part et le développement forestier ou récréotouristique d'autre part auraient avantage à être clarifiés.

Une vision Hautes-Laurentides

De façon générale, on est d'accord avec l'idée d'une vision Hautes-Laurentides associant les deux MRC, Antoine-Labelle et Laurentides ; peu de personnes consultées sont d'avis qu'il faut privilégier l'avenir d'un secteur au détriment d'un autre. On souhaite au contraire que soit définie une stratégie de développement qui mise sur la coexistence des deux secteurs, le forestier et le récréotouristique.

Plusieurs souhaitent que l'on dépasse la gestion forestière pour viser plutôt la gestion du territoire et parlent de gérer la forêt comme un tout. Mais, on ne pourra pas tout faire, préviennent certains, il faut établir des priorités et faire des choix stratégiques en pensant à long terme.

Pour d'autres, il est essentiel de revenir aux sources et de s'inspirer de l'histoire du développement qui a marqué le territoire, notamment celui d'Antoine-Labelle. On croit à la valeur de solidarité qui a toujours permis à la collectivité de se mobiliser pour des causes permettant de progresser.

En plus, insistent plusieurs décideurs, il faut prendre conscience que le territoire a plusieurs atouts dans son jeu pour devenir un modèle. À ce chapitre, des personnes plus pessimistes ne partagent pas cet avis, car elles estiment que les entrepreneurs ont une vision à court terme de la gestion forestière.

Des approches compartimentées

Les personnes consultées observent deux blocs qui s'affrontent : ceux qui vivent dans la région des Hautes-Laurentides et qui sont des acteurs de son développement, contre ceux qui n'y habitent pas et pour qui les Laurentides sont un terrain de jeu ou un lieu exceptionnel à préserver. L'approche en silo des décideurs gouvernementaux est un autre obstacle à la vision intégrée.

Le fait que les élus n'aient pas une vision claire du développement des deux secteurs et ne voient pas leur complémentarité a été largement souligné par les personnes consultées. L'approche cloisonnée de l'État selon chacune des missions gouvernementales (tourisme, forêt, faune, environnement) nuit également à l'émergence d'une vision unifiée.

La centralisation des décisions à Québec ou à Ottawa est un autre élément que déplorent les intervenants locaux. Cependant, on mise beaucoup sur la décentralisation et la régionalisation du développement annoncées récemment par le gouvernement Charest.

Deux forces inégales

Au moment de la consultation, plusieurs personnes se disaient convaincues que les forestiers allaient imposer leur point de vue, d'une part parce qu'ils détiennent une très grande longueur d'avance sur le secteur récréotouristique, d'autre part parce qu'ils sont très structurés et qu'ils peuvent compter sur une solide expertise, ce qui n'est pas le cas du secteur récréotouristique ni des groupes environnementalistes ou même des associations de villégiateurs.

À plus d'une reprise, le milieu récréotouristique a fait part de ses craintes. On jugeait même que l'exercice prévu dans le cadre du Laboratoire était prématuré, les orientations du secteur récréotouristique n'étant

pas clarifiées et encore moins partagées par les principaux acteurs. Cette perception a cependant beaucoup évolué et on voit maintenant cette démarche comme un déclencheur qui aura permis de franchir des étapes importantes en vue de structurer l'industrie touristique et faire connaître ses besoins dans un contexte d'harmonisation des usages.

Cette évolution des points de vue a facilité le rapprochement des acteurs et favorisé une meilleure compréhension des enjeux. Ainsi, les intervenants étaient prêts le 19 novembre à adopter une vision concertée, à s'entendre sur les conditions de réussite et même plus, ils étaient disposés à s'engager concrètement à agir.

Une chaîne de valeur de quatre conditions

Lors du colloque phase I qui s'est tenu en septembre dernier, les acteurs des Hautes-Laurentides avaient retenu quatre valeurs ou conditions constituant la chaîne de valeur souhaitée pour atteindre l'objectif de cohabitation harmonieuse des secteurs forestier et récréotouristique. Celles-ci se présentent en quelque sorte comme des leviers pour favoriser l'émergence d'une vision commune du développement durable.

Ces conditions émergent de la consultation menée par l'IPSE au début de l'automne 2004. Les personnes consultées dans le cadre de cette étude de perceptions avaient dressé un portrait de situation permettant de mettre en évidence chacune de ces quatre conditions. Elles ont fait le point d'une part sur les lacunes actuelles et relevé les principaux irritants auxquels il faudra s'attaquer. D'autre part, elles ont reconnu les pas qui ont déjà été faits dans la bonne direction.

Le comité de pilotage a précisé ces conditions à l'occasion de sa rencontre du 17 octobre. Voici donc ces quatre conditions.

Condition 1 – Information complète, accessible et crédible

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- diffuser régulièrement les données pertinentes et les tenir à jour ;
- faciliter la consultation et l'utilisation de ces données ;
- assurer la rigueur de l'information et la crédibilité des sources d'information ;
- faire preuve de transparence ;
- donner accès également à l'expertise nécessaire ;
- corriger le déficit d'image à tous les niveaux et dans les deux secteurs ;
- définir plus clairement la vision de chacun des deux secteurs.

Condition 2 — Concertation dynamique

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- mieux faire connaître les processus de consultation ;
- utiliser davantage les processus en place ;
- ajouter des mécanismes de concertation efficaces ;
- s'assurer de la participation de tous les détenteurs d'intérêts ;
- faciliter l'équilibre des forces en rendant disponibles le soutien et l'expertise nécessaires à tous les groupes visés ;
- encourager les décideurs gouvernementaux à adopter une approche systémique et non segmentée ;
- rapprocher les prises de décision de la réalité locale (local vs provincial) ;
- mettre en place un lieu efficace d'arbitrage intégrant les objectifs de développement.

Condition 3 — Partage équitable et réaliste des coûts d’harmonisation

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- faire une estimation juste et complète des coûts (directs, indirects, induits) ;
- mesurer le plus précisément possible les retombées économiques ;
- approfondir les mesures d’harmonisation et les coûts qui y sont liés ;
- évaluer la pertinence (raisonnable, utile) des mesures d’harmonisation ;
- faire une mise à jour continue des données.

Condition 4 — Suivi et amélioration continue

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- stimuler l’innovation pour assurer une gestion responsable du territoire public ;
- faire de l’enrichissement des connaissances une priorité ;
- améliorer les savoir-faire ;
- assurer le transfert des connaissances et de l’expertise à tous les niveaux ;
- évaluer et suivre l’atteinte des objectifs.

Le compte-rendu du colloque du 19 novembre 2004

Établir les bases de la vision commune

S'entendre sur les conditions

Évaluer la situation

Décider de pistes d'action concrètes

Un engagement clair et partagé

Le colloque phase II a accueilli près de 70 participants, dont 16 % provenaient du secteur forestier, 34 % du secteur récréotouristique et 50 % d'institutions publiques ou d'organismes environnementaux. Voici le scénario détaillé de ce colloque :

Le partage de l'information

Les participants doivent pouvoir faire une même lecture de la situation. L'équipe de l'IPSE a donc fait un retour en arrière afin de rappeler succinctement les faits saillants de l'état de situation déjà présenté le 28 septembre dernier ainsi que les étapes franchies jusqu'à ce jour, ce qui a permis à tous, les nouveaux comme les anciens, d'être au même niveau d'information. Ceci a permis d'éviter toute confusion et tout questionnement qui auraient pu alourdir le processus.

L'adoption d'une vision concertée

Le but de la vision, c'est surtout de donner une orientation claire à l'action, c'est-à-dire de poser les jalons qui permettront d'ouvrir le chemin menant à la destination choisie par le groupe. Elle doit être fondée sur ce que l'on a érigé jusqu'à maintenant et sur ce que l'on veut continuer à bâtir. Elle doit prendre appui sur les valeurs ou conditions qui seront adoptées. C'est là où l'animation joue un rôle clé, puisqu'il s'agit de consolider les bases de l'énoncé de vision afin d'en dégager en direct un positionnement clair et largement partagé.

L'adhésion à des valeurs communes

Les participants doivent ensuite s'approprier les valeurs ou conditions essentielles de réalisation proposées lors de la phase I du colloque et raffinées depuis par le comité de pilotage. Le but est d'adopter ces conditions qui inspireront les axes stratégiques à mettre de l'avant. Le consensus doit être solide, car il s'agit des fondements de la vision commune du développement durable des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides.

La vision en action

Ce n'est pas tout de se donner une vision commune. Il faut maintenant agir afin de la réaliser. C'est un défi collectif.

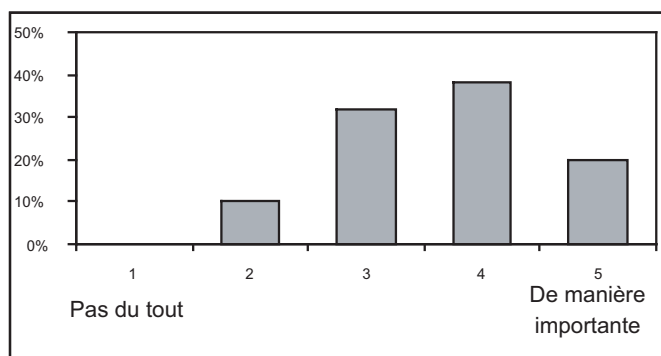
L'objectif à cette étape est donc d'amener les participants à imaginer les prochaines étapes pour donner vie à la vision, et de les inciter à s'engager personnellement, dans une approche de « Comment ? Qui ? Quoi ? Quand ? » Ce travail est mené en équipe et chaque comité doit présenter ses résultats au groupe.

Par la suite, ces engagements seront raffinés et complétés avec le comité de pilotage délégué par les participants. Les fiches projets présentées dans le présent document constituent en quelque sorte le cahier de bord des Hautes-Laurentides en matière de développement durable dans un contexte harmonieux de développement forestier et récréotouristique.

L'évaluation des progrès

Les participants au colloque ont été appelés à évaluer leur progression depuis le début des travaux du Consensus-Action, commandés dans le cadre du Laboratoire. À la question « A-t-on progressé dans notre volonté de cohabiter harmonieusement ? », la plupart des participants ont répondu par l'affirmative. Sur une échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (de manière importante), la moyenne se situait à 3,68. Personne n'a répondu ne pas avoir progressé du tout, alors que 20 % ont estimé avoir progressé de manière importante. Le résultat du vote apparaît au tableau suivant.

A-t-on progressé dans notre volonté de cohabiter harmonieusement ?



Moyenne : 3,68

La discussion qui a suivi cette évaluation a soulevé certains points importants. Les participants les plus optimistes sont ceux qui considèrent la progression de la cohabitation dans une perspective à long terme. Au cours des dix dernières années, cette progression a été très importante. Les forestiers se sont ouverts aux autres usagers des territoires publics. Aujourd'hui, tous les intervenants ont accès au développement. Ils se partagent l'expertise, du matériel (par exemple, des cartes), ainsi que la gestion de certaines infrastructures (par exemple, les chemins).

Au départ tout était noir ou blanc, désormais la situation affiche une multitude de tonalités de gris. Plusieurs projets sont maintenant mis sur pied, et les deux secteurs peuvent y trouver leur intérêt. Pour certains, le Laboratoire lui-même est le premier reflet de l'évolution de la cohabitation harmonieuse.

Le Laboratoire a permis d'accélérer la volonté de coopérer. En réunissant autour d'une même table des acteurs qui ne s'étaient jamais parlé auparavant, même à l'intérieur d'un même secteur, il représente un avancement important. Il a fourni une méthode permettant à ces acteurs de travailler ensemble et de résoudre leurs conflits. Il leur a proposé un plan de travail commun.

Du côté de la communication, la progression a aussi été importante. Les deux secteurs concernés ont appris à mieux se connaître. Ils ont une compréhension plus nuancée de leurs intérêts communs. Un changement d'attitude s'opère actuellement, d'un côté comme de l'autre. L'ouverture est plus grande, la franchise est palpable, et la communication est meilleure. Le travail de concertation sur les chemins en offre un très bon exemple. Il faut souligner que les travaux du Laboratoire ont rayonné à l'extérieur de la région, donnant un plus grand impact à toutes ses réalisations.

Par ailleurs, plusieurs restent pessimistes. Souvent, ils se sont joints aux travaux en cours de route ou y ont participé irrégulièrement. Ils sont donc moins conscients de tout le chemin parcouru. D'autres considèrent que, malgré les efforts, le chemin qui reste à parcourir est encore très important. Les étapes à franchir leur paraissent les plus difficiles. Elles exigeront un travail de longue haleine, selon eux.

On souligne que le prochain défi est celui de la mise en œuvre. Le Laboratoire a surtout permis de s'entendre sur une vision commune et sur des pistes d'action. L'enjeu est maintenant de mettre en place toutes ces stratégies. Sur le terrain, il reste beaucoup à faire, ce qui génère une certaine insatisfaction ou une perception négative. Les questions financières devront elles aussi être abordées un jour.

Un fort consensus sur la vision commune

L'énoncé de vision proposé a reçu l'appui de la majorité des participants au colloque, soit 53 %. Personne n'a mentionné qu'il adhérait « peu » ou « pas du tout » à cet énoncé. Toutefois, un nombre relativement élevé de personnes (47 %) a affirmé qu'il y adhérait en principe, tout en souhaitant y apporter certains ajustements.

Les principaux points sur lesquels a porté la discussion ont été la pérennité des écosystèmes forestiers, la dichotomie nord-sud et l'implication des gouvernements. On a soulevé le fait que la dimension du développement durable « respectueux de l'environnement », pour être complète, devait « assurer la pérennité des écosystèmes forestiers ».

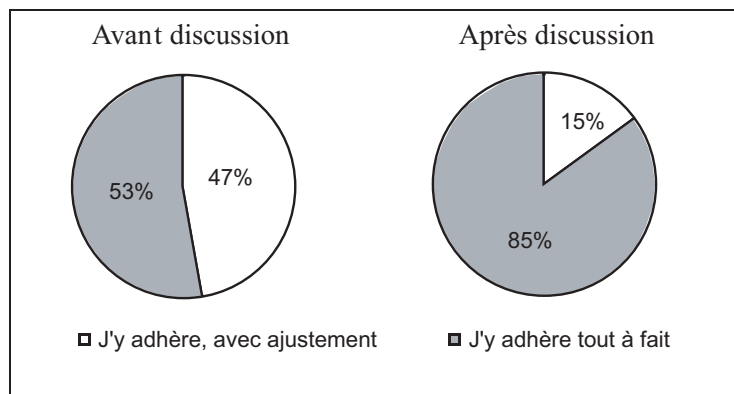
Les participants ont signalé leur inconfort au sujet de l'objectif d'« amenuiser la dichotomie nord-sud (entre les deux MRC) », qu'ils trouvaient négatif. Ils ont préféré le remplacer par un objectif plus positif, soit celui d'« optimiser la synergie entre les deux MRC ».

La discussion a en outre porté sur la participation des gouvernements. Certains ont signifié le besoin d'intégrer tous les paliers gouvernementaux à l'énoncé de vision (principalement le gouvernement fédéral, qui en semblait exclu). On a voulu spécifier la participation du gouvernement provincial, fiduciaire des terres publiques dans les Hautes-Laurentides.

Au cours des discussions, l'énoncé de vision a subi d'importantes modifications. On retrouve cet énoncé final, tel que reformulé, dans l'encadré de la page suivante.

Cet énoncé a permis de rallier plusieurs participants autour de la vision. Pas moins de 85 % des personnes présentes ont dit y adhérer totalement. La validation et l'adoption de la vision ont donc recueilli un large consensus. Le tableau qui suit présente l'évolution du vote d'adhésion, avant et après les modifications à l'énoncé.

Une vision concertée à laquelle adhèrent la plupart des participants



Note : Aucun participant n'a répondu qu'il adhérait « pas du tout » ou « peu » à cette vision.

L'énoncé de vision

Préambule

La vision des Hautes-Laurentides est fondée sur les trois dimensions du développement durable :

- viable économiquement, c'est-à-dire assurer le maintien ou l'amélioration des conditions et activités économiques du territoire public de la région des Hautes-Laurentides ;
- respectueux de l'environnement, c'est-à-dire assurer le maintien et la protection de la biodiversité, améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers et en assurer la pérennité, conserver et restaurer la qualité des sols et de l'eau ;
- acceptable socialement, c'est-à-dire respecter les valeurs de la population locale* ainsi que ses droits, assurer une répartition équitable de la richesse et garantir un processus de participation démocratique.

Ceci dans la perspective de combler les besoins des générations actuelles et futures.

* Population locale incluant tous les occupants du territoire.

Vision intégrée du développement du territoire public des Hautes-Laurentides

En accord avec les principes du développement durable ci-haut définis, les intervenants du territoire public des Hautes-Laurentides s'engagent à réussir la cohabitation harmonieuse des secteurs forestier et récréotouristique afin de réaliser une vision intégrée du développement du territoire public des Hautes-Laurentides :

- où la synergie entre les deux MRC est optimisée afin de favoriser la mise en œuvre d'une réelle vision du territoire public des Hautes-Laurentides ;
- où l'on dépasse la gestion sectorielle pour viser une gestion intégrée du territoire (forêt publique) et ce faisant, se donner un projet de développement durable du territoire public des Hautes-Laurentides ;
- où les visions de chacun des secteurs (forestier et récréotouristique) est défini en prenant en compte la vision partagée du développement durable ;
- où les visions et actions des décideurs de tous les paliers gouvernementaux s'harmonisent et respectent cette vision intégrée du développement ;
- où les actions du gouvernement du Québec, fiduciaire du territoire public, sont adaptées à cette vision ;
- et, où les priorités et les choix stratégiques sont en accord avec cette vision commune.

L'évaluation des quatre conditions de la chaîne de valeur

Lors du colloque du 19 novembre, les acteurs des Hautes-Laurentides se sont entendus définitivement sur quatre conditions essentielles, qui constituent la chaîne de valeur permettant de réaliser leur vision commune du développement durable. L'évaluation faite par les participants pour chacune de ces conditions, par rapport à son optimum, est décrite dans les lignes qui suivent.

Chaque condition a été présentée d'abord d'après des caractéristiques optimales, ensuite selon sa réalité dans le territoire public des Hautes-Laurentides. Les participants ont été invités à évaluer l'état réel par rapport à l'état optimal. Chaque condition a été notée sur une échelle de 1 à 10, où 1 représente un état chaotique et 10 la situation optimale.

Dans l'ensemble, les participants portent un jugement plutôt sévère sur l'état de situation des conditions. La moyenne obtenue pour chaque condition se situe entre 3,3 et 4,2. Les écarts types sont relativement élevés, entre 1,5 et 1,7, ce qui signifie que les opinions sur l'état réel des conditions peuvent être très divergentes. Le tableau suivant présente le résumé des résultats.

Sommaire des résultats de vote des quatre composantes

	Moyenne 1	Écart type 1
Information complète, accessible et crédible	4,1	1,71
Concertation dynamique	4,21	1,74
Partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation	3,31	1,68
Suivi et amélioration continue	3,32	1,48

Condition 1 – Information complète, accessible et crédible

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- diffuser régulièrement les données pertinentes et les tenir à jour ;
- faciliter la consultation et l'utilisation de ces données ;
- assurer la rigueur de l'information et la crédibilité des sources d'information ;
- faire preuve de transparence ;
- donner accès également à l'expertise nécessaire ;
- corriger le déficit d'image à tous les niveaux et dans les deux secteurs ;
- définir plus clairement la vision de chacun des deux secteurs.

Le diagnostic actuel

La connaissance des deux secteurs — Peu des personnes consultées mesurent les retombées économiques et sociales des secteurs forestier et récréotouristique. Elles reconnaissent qu'elles ne saisissent pas bien la dynamique d'un des secteurs, ses enjeux, ses contraintes ; elles souhaitent que l'information soit davantage diffusée.

En observant les tendances, les représentants de l'un et l'autre secteur estiment que leur secteur respectif sera prédominant, surtout s'il réussit à se distinguer par l'innovation.

Ceux qui estiment que le secteur touristique est et restera précaire ne croient pas aux effets positifs de Tremblant (Intrawest) sur leur territoire et ne voient pas comment les atouts particuliers des Hautes-Laurentides (image distinctive, richesse du patrimoine naturel) peuvent faire une différence tangible, compte tenu des investissements importants qu'il faudrait faire. Non seulement ils ne comprennent pas comment on peut transformer le potentiel du territoire en retombées économiques majeures pour le tourisme international quatre saisons, mais ils se montrent inquiets quant à la préservation du territoire et à la qualité de vie de ses habitants.

Ceux qui s'inquiètent de la survie du secteur forestier craignent que la rupture des stocks soit imminente ; certains estiment même que le développement forestier est chose du passé. Par contre, plusieurs sont d'avis qu'il faut souligner le caractère particulier de l'industrie forestière dans les Hautes-Laurentides (prise en charge locale, forte présence des entrepreneurs locaux, particularités de la forêt, territoire, conscience sociale) ; on insiste pour que l'on tienne compte de la complexité du territoire (forêt mixte, faune, usages multiples).

À la suite des travaux du Laboratoire et grâce à l'information dispensée au cours de cette démarche, de plus en plus de personnes reconnaissent l'évolution des secteurs (gestion responsable de la forêt, potentiel récréotouristique).

La gestion responsable de la forêt — On admet que les forestiers ont implanté des modes de gestion plus appropriés, cependant on souhaite que la sensibilisation à la gestion responsable s'étende à tous les échelons de l'industrie forestière, notamment auprès des travailleurs.

Même si certains continuent à dénoncer une gestion forestière centrée exclusivement sur les intérêts économiques des forestiers, plusieurs font la distinction entre ce qui se passe dans les Hautes-Laurentides et ailleurs (par exemple, berceau du jardinage au Québec, progrès de la sylviculture, mesures d'harmonisation).

Au cours des travaux du Laboratoire, une enquête a été menée afin d'évaluer si les objectifs des ententes d'harmonisation des usages multiples de la forêt publique avaient été atteints. Plus de 800 questionnaires ont été envoyés, et quelque 500 personnes y ont répondu. Plus de 85 % des répondants se sont déclarés satisfaits des différents aspects des ententes, qu'il s'agisse du délai qu'a nécessité la négociation, du délai qu'exigera la réalisation, de la qualité de la relation, du respect de l'entente ou encore de l'atteinte des objectifs.

L'image du secteur forestier — Chose certaine, toutes les personnes consultées voient les effets positifs d'une circulation adéquate et continue de l'information sur l'élimination des préjugés et le reflet fidèle de la réalité. On est largement en faveur d'une campagne d'information bien orchestrée qui permettra de redonner la fierté aux travailleurs forestiers, d'attirer la relève et de souligner le caractère avant-gardiste des Hautes-

Laurentides. Le besoin de projeter une image de la forêt pas seulement fondée sur des chiffres est urgent. Comblé ce besoin concourra, de l'avis unanime, à dissiper la méfiance de part et d'autre.

L'accès à l'expertise — Au-delà de l'information de base, on réclame l'accès à une expertise quand vient le temps d'analyser certaines situations, de trouver des compromis valables, de valider la planification. On observe un déséquilibre des forces entre l'industrie forestière, qui dispose de l'expertise requise, et les organismes sans but lucratif ou les petites entreprises du secteur récréotouristique, qui n'ont pas les moyens d'y avoir recours.

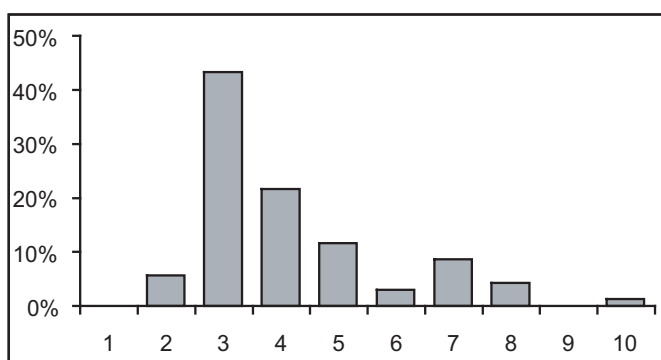
La circulation de l'information — Plusieurs se plaignent du fait que l'information est actuellement peu structurée et peu accessible. Certains jugent que la situation est à la limite de l'acceptable. Souvent, l'information ne se rend pas jusqu'aux petits entrepreneurs. D'autres soulignent que l'information est relativement abondante, mais qu'elle n'est pas suffisamment structurée pour être utile. Le problème résiderait davantage dans l'accessibilité que dans la quantité. Il y aurait aussi beaucoup de travail à faire du côté de la vulgarisation.

Le défi du secteur récréotouristique — Bien que des actions soient déjà entreprises en ce sens, la structuration est un défi important pour le secteur récréotouristique des Hautes-Laurentides. Les acteurs de ce secteur ont manifesté le besoin de se regrouper autour d'une vision (ou d'une organisation) commune et d'améliorer la communication interne.

Évaluation

Selon les participants, beaucoup de chemin reste à parcourir dans l'amélioration de cette condition. Plus de 40 % ont accordé à la condition une note de 3 sur une échelle de 1 à 10. Les opinions sont toutefois divergentes. Près de 15 % des participants ont donné à cette condition une note de 7 ou plus. L'évaluation moyenne est de 4,14 avec un écart type élevé de 1,71. Le tableau qui suit illustre ces résultats.

Évaluation de la condition 1 – Information complète, accessible et crédible



Moyenne : 4,14
Écart type : 1,71

Condition 2 — Concertation dynamique

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- mieux faire connaître les processus de consultation ;
- utiliser davantage les processus en place ;
- ajouter des mécanismes de concertation efficaces ;
- s'assurer de la participation de tous les détenteurs d'intérêts ;
- faciliter l'équilibre des forces en rendant disponibles le soutien et l'expertise nécessaires à tous les groupes visés ;
- encourager les décideurs gouvernementaux à adopter une approche systémique et non segmentée ;
- rapprocher les prises de décision de la réalité locale (local vs provincial) ;
- mettre en place un lieu efficace d'arbitrage intégrant les objectifs de développement.

Le diagnostic actuel

La possibilité d'une cohabitation harmonieuse — De l'avis général, la cohabitation est non seulement possible mais nécessaire pour que les secteurs forestier et récréotouristique puissent se développer et croître. Les répondants se montrent assez confiants, car ils ont noté une récente évolution des mentalités qui rend le dialogue de plus en plus facile.

Le fait que les entrepreneurs et les intervenants habitent la région et qu'ils aient pris en main leur développement démontre une assez grande implication. Le climat social dépend de l'harmonie entre les industriels et les décideurs, sans compter que le respect de l'environnement dans lequel on travaille et on vit est un principe acquis.

Plusieurs estiment qu'on peut trouver des solutions aux principaux irritants (chemins, paysages, consultation, information) : inventaire réel des besoins et des contraintes, microzonage, partage des coûts, planification des réseaux routiers, présence d'experts, mesures d'harmonisation fondées, échelles de planification ; une méthodologie de concertation mise à l'essai sur la problématique des chemins dans les travaux du Laboratoire suscite d'ailleurs beaucoup d'espoir.

Cependant, les moins optimistes sont d'avis qu'il faut accepter de passer par une période de transition avec son lot d'inconnues, de craintes et d'hésitations. Ils déplorent le fait que le secteur touristique en soit encore à ses balbutiements et qu'il n'y ait pas d'orientations claires ni d'attentes fondées sur des besoins précis. On souligne qu'il n'y a pas de leader clairement établi dans le secteur touristique, contrairement au secteur forestier, ce qui cause un déséquilibre des forces au moment de fixer les conditions de la cohabitation.

Des craintes à éliminer — D'un côté, les plus sceptiques estiment que le gouvernement a donné la forêt aux bénéficiaires de CAAF : « C'est le renard qui garde les poules ! » D'un autre, on mentionne la forte résistance de la communauté et de certains intervenants vis-à-vis du développement de produits récréotouristiques haut de gamme destinés à une clientèle internationale.

La plupart insistent encore une fois sur le fait que le secteur récréotouristique en est à une étape charnière ; les bons choix doivent être faits rapidement pour préserver le produit d'appel, notamment le tourisme grande nature (corridors à protéger, moratoire).

L'efficacité des mécanismes en place — Plusieurs n'ont pas pris connaissance des mécanismes de consultation déjà en place ; les uns disent qu'ils sont mal diffusés, les autres que les personnes visées n'exercent pas leur droit. Mais, tous misent à moyen terme sur les mécanismes de consultation et de concertation actuels, même si quelques-uns en souhaiteraient de nouveaux, ouverts à tous les groupes concernés. Certains suggèrent que le cercle des parties prenantes grossisse par étapes (en intégrant les usagers à des niveaux différents) afin de favoriser la cohésion.

On déplore que les tiers ne soient pas davantage écoutés. D'un côté on souligne le déséquilibre des forces (les forestiers et les autres), de l'autre on redoute le manque de réalisme de ceux qui ne sont pas parties prenantes au développement économique des Hautes-Laurentides.

On lance un appel au réalisme dans l'adoption des mesures d'harmonisation. Quelques personnes consultées fondent peu d'espoir sur l'efficacité de la concertation, compte tenu des divergences actuelles et de l'éventail de besoins à satisfaire. Elles estiment que les forestiers reviennent sur les ententes après coup, ce qui désorganise souvent les intervenants récréotouristiques.

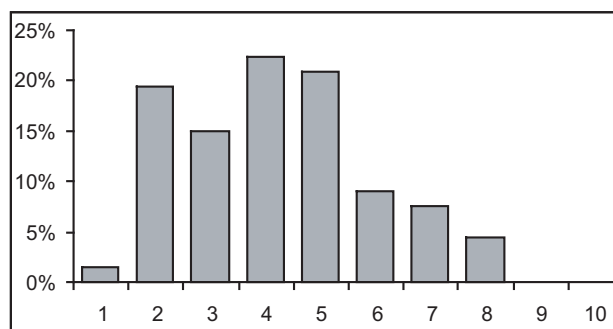
On rappelle que la discordance entre les politiques provinciales, régionales et locales sème beaucoup de confusion au moment de trouver des terrains d'entente.

Depuis la mise en place du Laboratoire, la confiance des intervenants a augmenté. Les échanges provoqués par la tenue du colloque ainsi que l'approche de concertation tentée récemment sur la question de l'ouverture et du financement des chemins ont contribué au rapprochement des parties. On estime avoir progressé au point que la compréhension mutuelle des besoins et le degré d'ouverture sont palpables de part et d'autre.

L'évaluation

Bien qu'elle soit celle qui ait reçu l'évaluation la plus positive, la condition 2 reste loin d'être optimale. Les opinions la concernant sont plutôt divergentes. Certains participants l'ont évaluée à un degré presque chaotique (1 ou 2), tandis que d'autres lui ont donné une note de 7 ou 8 sur une échelle de 1 à 10. Près de 20 % des participants lui ont attribué la note de 2, alors qu'un nombre aussi important lui a assigné une note de 5. L'évaluation moyenne est de 4,21 avec un écart type de 1,74. Les résultats sont illustrés dans le tableau suivant.

Évaluation de la condition 2 - Concertation dynamique



Moyenne : 4,21
Écart type : 1,74

Condition 3 — Partage équitable et réaliste des coûts d’harmonisation

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- faire une estimation juste et complète des coûts (directs, indirects, induits) ;
- mesurer le plus précisément possible les retombées économiques ;
- approfondir les mesures d’harmonisation et les coûts qui y sont liés ;
- évaluer la pertinence (raisonnable, utile) des mesures d’harmonisation ;
- faire une mise à jour continue des données.

Le diagnostic actuel

La compréhension du projet de Laboratoire — Plus on est informé des réalisations du Laboratoire, plus on souscrit aux objectifs. D’autant plus que le territoire couvert (les deux MRC) marque, de l’avis général, un pas dans la bonne direction pour concevoir un projet de territoire intégré.

Au départ, plusieurs avaient perçu ce projet comme servant exclusivement les intérêts des forestiers. On est devenu beaucoup plus nuancé. On mise sur une participation élargie, c’est-à-dire de tous les détenteurs d’intérêts, pour définir des zones d’arrimage et des mécanismes de collaboration. Il y a un bémol, cependant : le peu de travaux axés sur la dimension environnementale dans le projet.

La prise en compte des retombées économiques et des coûts — Les représentants des deux secteurs sous observation militent en faveur d’une reconnaissance des retombées économiques des différents secteurs (forestier, récréotouristique, notamment les pourvoiries).

Tous sont d’avis que le gouvernement devrait tenir compte des coûts supplémentaires occasionnés par le caractère multiressource de la forêt dans le calcul des droits de coupe, en particulier les coûts liés à la cohabitation.

On estime d’ailleurs que le gouvernement devrait absorber une partie des coûts. Les autres parties devraient trouver des moyens de faire participer les usagers aux coûts et aux avantages du produit distinctif que recèle la forêt publique (par exemple, en émettant des permis).

Les inquiétudes et les inconnues — Sur la question de la révision des coûts, il règne une forte inquiétude. Surtout du côté des forestiers, qui craignent de rester les seuls à absorber les écarts provoqués par la présence d’usagers multiples dans la forêt publique.

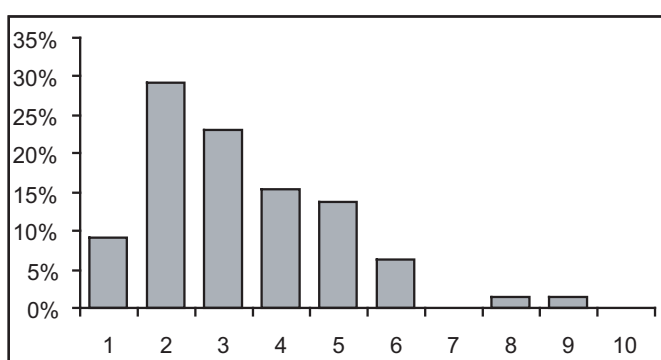
Plusieurs coûts et retombées sont intangibles ou difficiles à mesurer dans l’un et l’autre secteur. On appréhende la réaction des Américains dans le cas où les coûts seraient révisés (droits compensatoires et surtaxes). Somme toute, la question de l’équité sur le partage des coûts est l’une des plus épineuses, de l’avis unanime des personnes consultées.

L'évaluation

Sauf quelques exceptions, les participants s'entendent davantage sur l'évaluation de la troisième condition. Ils sont près de 30 % à lui accorder une note de 2, et moins de 5 % à lui accorder une note supérieure à 7. L'écart type est légèrement plus faible que les précédents, à 1,68.

L'évaluation est pourtant sévère. Plus de 6 % des participants ont jugé cette condition comme étant chaotique en lui attribuant une note de 1. Avec une moyenne de 3,31 sur une échelle de 1 à 10, il s'agit de la condition qui s'éloigne le plus de son optimum. Le travail qui doit y être fait paraît donc important. Le tableau suivant illustre l'évaluation de cette condition.

Évaluation de la condition 3 – Partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation



Moyenne : 3,31
Écart type : 1,68

Condition 4 — Suivi et amélioration continue

Pour que cette condition soit optimale, il faut :

- stimuler l'innovation pour assurer une gestion responsable du territoire public ;
- faire de l'enrichissement des connaissances une priorité ;
- améliorer les savoir-faire ;
- assurer le transfert des connaissances et de l'expertise à tous les niveaux ;
- évaluer et suivre l'atteinte des objectifs.

Le diagnostic actuel

Un processus continu — Rome ne s'est pas bâtie en un jour, et de plus en plus de personnes sont conscientes que le Laboratoire, comme la démarche actuelle, constitue un point de départ et non d'arrivée. On souhaite ardemment la poursuite des activités pour faire en sorte que la vision s'actualise et que la cohabitation devienne de plus en plus harmonieuse grâce à de nouvelles approches.

Certains parlent même d'un nouveau modèle à créer et à transposer dans d'autres régions du Québec. Il s'agit de se mettre dans un mode d'amélioration continue.

La sensibilisation à tous les niveaux — On convient que les entrepreneurs forestiers souscrivent à la gestion responsable de la forêt. Il faudrait maintenant, souligne-t-on, que cela transparaisse au quotidien dans les pratiques d'affaires.

La sensibilisation doit s'étendre à tous les échelons de l'entreprise, chez tous les travailleurs forestiers. Les collectivités locales devraient être davantage conscientes des implications du développement durable.

L'enrichissement des connaissances — Pour répondre aux défis du développement durable dans la région des Hautes-Laurentides comme ailleurs, les connaissances doivent s'accroître, que ce soit sur le plan de la sylviculture, de la transformation, de la gestion environnementale, etc. On mise beaucoup sur les centres de compétences pour favoriser l'innovation et, ce faisant, stimuler la mise en marché de produits à valeur ajoutée.

Cette priorité à l'enrichissement des connaissances est aussi vraie dans le secteur récréotouristique qui, pour prendre son essor, doit miser sur des ressources humaines bien formées et sur des approches clients innovatrices, et ce, dans le respect du patrimoine naturel des Hautes-Laurentides.

Dans l'un et l'autre secteur, on souhaite donc que le portefeuille de compétences comprenne une meilleure appropriation et une maîtrise du développement durable de qualité.

L'accès à une expertise multidisciplinaire — L'expertise doit être disponible pour tous les groupes concernés. Tous les aspects de la gestion de la forêt durable devraient être couverts, qu'il s'agisse de l'expertise forestière, faunique ou environnementale. Par exemple, on devrait pouvoir consulter des experts du domaine faunique non seulement sur la ressource forestière, mais également sur la biodiversité.

L'accès à une expertise serait particulièrement utile au moment d'analyser une situation ou de trouver des compromis valables, ou encore de valider la planification.

Un déséquilibre des forces existe actuellement entre l'industrie forestière, qui dispose d'experts, et les organismes sans but lucratif ou les petites entreprises du secteur récréotouristique, qui doivent souvent se débrouiller avec les moyens du bord, faute de ressources financières pour faire appel à des experts.

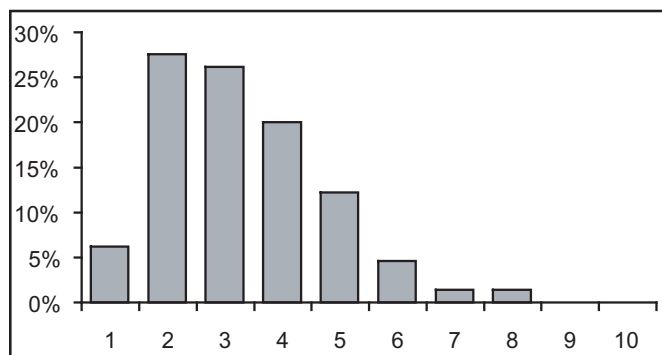
L'idée d'ériger des centres de compétences intégrés qui feraient le pont entre les industries et les institutions de formation progresse de plus en plus. Une banque de ressources spécialisées pourrait être mise à la disposition des groupes qui en ont besoin, notamment au moment de valider la planification forestière, de mettre en place des mesures d'harmonisation ou d'imaginer de nouvelles façons d'améliorer la cohabitation des deux secteurs. Le but visé est d'innover constamment sur le plan de la gestion responsable.

La mesure du progrès — Lors de la rencontre du 28 septembre 2004, les participants ont insisté sur le fait que la seule façon de favoriser un changement de mentalité et un dialogue fructueux était de mettre en place des outils permettant de mesurer les progrès et d'ajuster le tir, au besoin. Cela s'inscrit encore une fois dans une volonté d'amélioration continue.

L'évaluation

Cette condition est celle dont l'évaluation reçoit le plus haut niveau de cohésion. Son écart type est beaucoup moins élevé que pour les autres, à 1,48. Plus de 50 % des participants ont accordé à la condition une note de 2 ou 3 sur une échelle de 1 à 10. Il s'agit encore là d'une évaluation sévère. Certains l'ont même jugée chaotique en lui attribuant la note de 1. Très peu lui ont attribué une note supérieure à 7. La moyenne se situe à 3,32. Le tableau suivant montre les résultats.

Évaluation de la condition 4 – Suivi et amélioration continue



Moyenne : 3,32
Écart type : 1,48

Le passage à l'action

À la fin de la journée du 19 novembre, les participants ont décidé de treize actions stratégiques visant l'amélioration de chacune des quatre conditions de la chaîne de valeur. Ce faisant, ils se sont engagés à mettre la vision en action. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage, les membres ont complété ces actions et les étapes de mise en œuvre. Voici donc le résultat final.

Action globale 1 : Statut de territoire pilote

Description du projet	Obtenir le statut de territoire pilote pour l'intégration du développement du territoire public des Hautes-Laurentides.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">• Assurer le suivi du projet de Laboratoire notamment sur le plan des ententes d'harmonisation et de l'enrichissement des connaissances.• Garantir la mise en œuvre du plan d'action.• Structurer le secteur récréotouristique.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Décentralisation et régionalisation sur le plan gouvernemental (levier).• La non-participation financière du gouvernement (frein).• La non-volonté du gouvernement (frein).
Étapes de mise en œuvre et échéancier	En continuité avec le Laboratoire qui doit faire les démarches pour que le statut soit obtenu dès le début de 2005.
Organisation responsable	Les deux MRC.
Noms et rôles des partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Bonne représentation des intendants de territoire, intervenants en développement économique, décideurs socio-économiques et ministères concernés.• Le comité de gestion du projet de laboratoire.
Chargés de projet	Les deux préfets des MRC.
Équipe de réalisation	Représentants des deux MRC et des partenaires ci-haut mentionnés.
Équipe du Consensus-Action	<i>Raymond Barrette, Jacques Allard, Denis Simard, Gilles Séguin, Christine Labrecque, Annie Mercier, André Brunet, Sylvain Pagé, Mario Lanthier</i>

Condition 1 – Information complète, accessible et crédible

Action 2 : Paramètres d'une stratégie d'information

Description du projet	Les deux MRC des Hautes-Laurentides prennent la responsabilité par l'intermédiaire de leur CLD : <ul style="list-style-type: none">• de dresser l'inventaire des organismes diffusant de l'information sur le sujet ;• d'évaluer les ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs de diffusion (information complète, accessible et crédible) ainsi qu'à l'atteinte des publics visés (information de gestion pour les intervenants et information vulgarisée pour la population en général) ;• de rendre l'information disponible sur un site Internet, notamment l'Information issue des travaux du Laboratoire.
Objectifs poursuivis	Améliorer la diffusion de l'information et identifier les intervenants porteurs du dossier.
Leviers et freins	Limites budgétaires et juridictions (frein).
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Jusqu'à la fin du Laboratoire et dès 2005.
Organisation responsable	MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides.
Noms et rôles des partenaires	CLD d'Antoine-Labelle et CLD des Laurentides ainsi que les organismes qui diffusent de l'information sur le territoire public des Hautes-Laurentides.
Chargés de projet	Les deux MRC par l'intermédiaire de leur CLD.
Équipe de réalisation	Permanents désignés au sein des deux MRC et des deux CLD.
Équipe du Consensus-Action	<i>Jean Loisier, Yves Lapointe, Francine Bélisle, François Lapalme, Denys Charrette, Stéphane Lapointe, Normand Ouellette, Michel Adrien, Jean-Paul Bleau, Luc Falardeau, Maïté Roy, Daniel Pin, Grant Mackenzie, Sophie Giroux et Liette Piché</i>

Condition 2 — Concertation dynamique

Action 3 : Table de concertation du territoire forestier public

Description du projet	Les deux MRC des Hautes-Laurentides mettront en place une Table de concertation des divers intervenants du territoire forestier public dont le mandat est précisé dans les objectifs qui suivent.
Objectifs poursuivis	Développer la vision qui se dégagera des travaux du Projet de Laboratoire. <ul style="list-style-type: none">• Définir les objectifs de développement durable du territoire forestier public.• Produire, de rendre disponible et de diffuser par l'intermédiaire de leurs CLD, les analyses socio-économiques qui s'y rattachent.• Intégrer les Plans de développement des Ministères sectoriels et de favoriser au sein de ces ministères une approche intégrée.• Convenir du processus de participation.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Plan de décentralisation annoncé pour 2005 (levier)• La volonté gouvernementale dans l'application (le comment) (frein)• Le budget (frein)
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Au début du processus de suivi, puisque cette table serait le cœur du suivi des travaux du Laboratoire ; positionnement des MRC et détermination des secteurs de représentativité (janvier-février 2005).
Organisation responsable	Les deux MRC.
Noms et rôles des partenaires	Table composée d'un tiers de représentants économiques, d'un tiers de représentants sociaux, d'un tiers de représentants environnementaux. Prévoir de plus un siège pour les autochtones.
Chargés de projet	Les préfets des deux MRC.
Équipe de réalisation	Les personnel désigné par les MRC et les CLD.
Équipe du Consensus-Action	<i>Normand Casavant, Nadine Forest, Ronald Brizard, Déborah Bélanger, Serge Dubois, Denise Julien, Michel Hénault, Réal Richer, Marc-André Hardy et Claire Lalande</i>

Action 4 : Application des processus de participation et de consultation

Description du projet	<p>Mettre en application le processus de participation des intendants de territoire et de consultation des autres utilisateurs du territoire forestier public, en cours d'élaboration d'un plan général d'aménagement forestier, qui a été élaboré dans les Hautes-Laurentides.</p> <p>Ce processus révèle les tâches à accomplir ; précise les échéanciers de réalisation ; décrit les éléments qui peuvent donner lieu à l'arbitrage ; détermine de qui relève cet arbitrage et fixe des délais de rigueur pour rendre l'arbitrage, le cas échéant. En cas d'arbitrage, demander aux MRC d'agir à titre de conciliateur et d'émettre des recommandations à la Direction régionale de Forêt Québec qui les entérinera. Entreprendre auprès du gouvernement les démarches nécessaires pour que les MRC, qui accepteront de jouer ce rôle, disposent des moyens financiers requis.</p>
Objectifs poursuivis	Concier et concilier les usages et en faire l'arbitrage.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance par le ministère des délais de rigueur (frein).• Non-participation financière du gouvernement (frein).• Démarche de régionalisation et de décentralisation des responsabilités (levier).
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Obtenir les garanties de respect du processus dès le début du processus du plan général (avril 2005).
Organisation responsable	Les deux MRC par l'intermédiaire de la Table de concertation.
Noms et rôles des partenaires	Intendants de territoire.
Chargés de projet	Officiers de la MRC et élus municipaux.
Équipe de réalisation	Tous les intendants de territoire comprenant la MRC.
Équipe du Consensus-Action	<i>Normand Casavant, Nadine Forest, Ronald Brizard, Déborah Bélanger, Serge Dubois, Denise Julien, Michel Hénault, Réal Richer, Marc-André Hardy, Claire Lalande</i>

Action 5 : Élaboration du PATP en partenariat avec les MRC

Description du projet	Faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour obtenir que les MRC des Hautes-Laurentides (MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides) soient intégrées, à titre de partenaires à part entière, lors de l'élaboration du Plan d'affectation des terres publiques de leur territoire et que les autres intendants du territoire y soient associés.
Objectifs poursuivis	Affectation du territoire qui favorise une meilleure harmonisation des usages. Favoriser un meilleur partage des responsabilités en termes d'affectation du territoire pour la réalisation du PATP.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Approche gouvernementale actuelle (frein)• Régionalisation et décentralisation des responsabilités gouvernementales (levier)
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Faire les représentations auprès des responsables de la gestion du territoire public du MRNFP dès janvier 2005.
Organisation responsable	Table de concertation.
Noms et rôles des partenaires	Les deux MRC.
Chargés de projet	Officiers et élus des MRC.
Équipe de réalisation	Les permanents des MRC.
Équipe du Consensus-Action	<i>Normand Casavant, Nadine Forest, Ronald Brizard, Déborah Bélanger, Serge Dubois, Denise Julien, Michel Hénault, Réal Richer, Marc-André Hardy, Claire Lalande</i>

Action 6 : Formulaire uniforme pour les ententes d'harmonisation

Description du projet	Élaborer un formulaire uniforme pour toutes les mesures d'harmonisation (éliminer les ententes verbales) comprenant une section « suivi et évaluation » afin de mesurer la satisfaction des parties à l'entente.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">• Éliminer les frustrations, les malentendus et la confusion provenant notamment des ententes verbales et des ententes mal rédigées.• Préciser les coûts.
Leviers et freins	Décision de Forêt Québec d'aller de l'avant dans ce dossier (levier)
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Au plus tard 2006, en vue de la mise en œuvre du plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) 2007-2012, ou si possible dès la prochaine consultation pour la modification du PQAF actuel.
Organisation responsable	MRNFP.
Noms et rôles des partenaires	Intendants de territoire.
Chargé de projet	Direction régionale Forêt Québec.
Équipe de réalisation	Les fonctionnaires de Forêt Québec.
Équipe du Consensus-Action	<i>Normand Casavant, Nadine Forest, Ronald Brizard, Déborah Bélanger, Serge Dubois, Denise Julien, Michel Hénault, Réal Richer, Marc-André Hardy et Claire Lalande</i>

Action 7 : Création du Comité du récréotourisme Hautes-Laurentides

Description du projet	<p>Mettre sur pied un comité paritaire et représentatif des intervenants touristiques des deux MRC des Hautes-Laurentides.</p> <p>Ce comité devra être représenté à la Table de concertation qui intégrera l'énoncé de vision produit.</p> <p>Le mandat du comité est défini dans les objectifs qui suivent.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un énoncé de vision devant favoriser l'émergence d'une région de destination et soutenir le développement de produits touristiques pour le marché local et régional. Cette vision devra contribuer à l'harmonisation des usages du territoire public des MRC des Hautes-Laurentides, dans une perspective de développement durable.• Participer à la reconnaissance des potentiels touristiques et des affectations territoriales conséquentes lors de la révision du Plan d'affectation des terres publiques sous l'égide du MRNFP.• Produire un plan stratégique de développement touristique couvrant les aspects suivants :<ol style="list-style-type: none">a. déterminer la contribution de chaque partenaire touristique dans la consolidation ou le développement de produits touristiques ;b. recenser la formation disponible ;c. proposer une liste préliminaire de produits touristiques originaux et structurants conforme à la vision régionale ;d. harmoniser l'intégration des produits touristiques avec l'industrie forestière lorsque nécessaire ;e. proposer un mode de financement des infrastructures touristiques en collaboration avec les ministères des deux paliers gouvernementaux et les organismes régionaux et locaux ;f. convenir que les ressources financières disponibles dans le cadre de ce plan stratégique puissent être affectées en fonction des besoins spécifiques de chacune des MRC qui y participent.• Diffuser l'énoncé de vision et le plan stratégique de développement aux intervenants locaux et régionaux.• Confier aux organismes de développement la mise en œuvre du plan stratégique.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les recommandations du comité sont prises en compte par l'ATL (levier)• Faire du comité un lieu de convergence sur les projets qui renforcent la vision commune des deux MRC (levier)• Non-participation financière du gouvernement (frein)• Contraintes financières régionales (frein)

Condition 2 — Concertation dynamique

Action 7 : Création du Comité du récréotourisme Hautes-Laurentides (suite)

Étapes de mise en œuvre et échéancier	Janvier à juin 2005 : 1) Choix des membres du comité par les deux préfets. 2) Élaboration d'une méthode d'accompagnement stratégique favorisant l'adhésion des intervenants récréotouristiques des deux MRC à une vision et une stratégie commune. 3) Identification d'une personne-ressource responsable. 4) Montage financier pour réaliser la démarche. 5) Réalisation de la démarche (fin juin 2005).
Organisations responsables	CLD des Laurentides et CLD d'Antoine-Labelle.
Noms et rôles des partenaires	MRC des Laurentides, MRC d'Antoine-Labelle, SADC d'Antoine-Labelle, SADC des Laurentides, ATL, député de Labelle, MRNFP, MDERR et DECET et autres intervenants.
Chargés de projet	Les deux DG des CLD d'Antoine-Labelle et des Laurentides.
Équipe de réalisation	Comité de travail à définir par les deux CLD.
Équipe du Consensus-Action	<i>Marco Léonard, Erik Contant, Miguel Gauthier, Benoit Cochet, Jean-Claude Raymond, Diane Leblond, Pierre Poirier, André Pilon, Paul A. David, André Boisvert, Jacques Supper, Raymond Léonard, Pierre Borduas et Marcelle Falardeau</i>

Condition 3 — Partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation

Action 8 : Soutien financier de l'expertise

Description du projet	Demander au MRNFP de mettre en place des modes de financement récurrents destinés à doter les intendants du territoire public des expertises nécessaires (forestières, fauniques et environnementales).
Objectifs poursuivis	Assurer la gestion intégrée du territoire ainsi que l'harmonisation des usages et mettre les expertises à la disposition des autres utilisateurs de la forêt publique.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Recommandations de la Commission Coulombe (levier)• Recommandations du projet de Laboratoire (levier)• Manque de ressources des différents intendants de territoire (frein)• Manque d'investissement du gouvernement (frein)
Étapes de mise en œuvre et échéancier	De janvier 2005 jusqu'en avril 2005, avant le PGAF.
Organisation responsable	Le comité du Laboratoire proposera un comité pour se charger de ce dossier.
Noms et rôles des partenaires	Les intendants du territoire public.
Chargé de projet	Jonathan Leblond
Équipe de réalisation	Comité nommé par le Laboratoire.
Équipe du Consensus-Action	<i>Léandre Meilleur, Ghislain Clavel, Jonathan Leblond, Claude Bélanger, Robert Desfrasne, Roger Lapointe, Nicolas-Pascal Côté</i>

Condition 3 — Partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation

Action 9 : Politique d'accès et d'entretien des chemins

Description du projet	Demander aux deux MRC de se doter, dans leur schéma d'aménagement, d'une politique d'accès et d'entretien du réseau routier sur le territoire public et de prévoir les conditions relatives à la fermeture, temporaire ou permanente, des chemins d'accès principaux et secondaires.
Objectifs poursuivis	Gérer le nombre d'accès pour assurer une meilleure gestion du territoire (protection des ressources, protection des produits touristiques). Favoriser le partage des responsabilités du financement.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Concertation régionale actuelle (levier)• Loi actuelle sur les forêts (frein)
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Janvier à avril 2005 (conditionnel à la modification de la loi).
Organisation responsable	Comité de gestion du Laboratoire et les deux MRC.
Noms et rôles des partenaires	Comité des chemins et tous les intendants de territoire.
Chargés de projet	Jacques Supper et Gilles Séguin.
Équipe de réalisation	Les commissions d'aménagement des MRC des Hautes-Laurentides et le comité des chemins forestiers du Laboratoire.
Équipe du Consensus-Action	<i>Léandre Meilleur, Ghislain Clavel, Jonathan Leblond, Claude Bélanger, Robert Desfrasne, Roger Lapointe, Nicolas-Pascal Côté</i>

Condition 3 — Partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation

Action 10 : Crédit sylvicole d'harmonisation

Description du projet	Mettre en place un crédit d'harmonisation destiné à compenser les coûts supplémentaires d'intervention liés à l'harmonisation des usages et accessible à tous les intendants du territoire forestier public.
Objectifs poursuivis	Atteindre un partage équitable des coûts liés à l'harmonisation des usages.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des recommandations du Laboratoire, mesures compensatoires, tickets modérateurs, inclusion dans les coûts de projets majeurs de développement forestier ou récréotouristique, lieu d'arbitrage et d'expertise, un regroupement financé par la région permettant de faire les liens et d'identifier les délais de rigueur (leviers)• Le fait que les coûts sont défrayés principalement par les scieurs de résineux n'est pas reconnu par le gouvernement (frein)• Loi actuelle sur les forêts (frein)
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Janvier 2005 à mi-novembre 2005.
Organisation responsable	CSRE-Forêt.
Noms et rôles des partenaires	CSRE, les représentants et les intendants du territoire.
Chargé de projet	Raymond Barrette
Équipe de réalisation	CSRE
Équipe du Consensus-Action	<i>Léandre Meilleur, Ghislain Clavel, Jonathan Leblond, Claude Bélanger, Robert Desfrasne, Roger Lapointe, Nicolas-Pascal Côté</i>

Condition 3 — Partage équitable et réaliste des coûts d'harmonisation

Action 11 : Ajustement du modèle de calcul des droits de coupe

Description du projet	Demander au MRNFP d'ajuster le modèle de calcul des droits de coupe des résineux, à partir des paramètres développés par FERIC dans le cadre des travaux du Projet de Laboratoire, pour tenir compte de la dispersion des coupes et appliquer ces résultats pour la période de tarification 2005-2006.
Objectifs poursuivis	Obtenir l'équité des coûts d'approvisionnement supportés par les scieurs de résineux.
Leviers et freins	Atteinte de l'équité dans les coûts d'approvisionnement (levier). Application du règlement sur les droits de coupe (levier). Impact sur les barrières américaines (frein). Non-reconnaissance de paramètres forestiers comme la dispersion des coupes ainsi que les coûts liés à l'harmonisation des usages dans le modèle de calcul des redevances (frein).
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Janvier 2005 à avril 2005.
Organisation responsable	Comité de gestion du Laboratoire.
Noms et rôles des partenaires	MRNFP et CSRE.
Chargé de projet	Raymond Barrette
Équipe de réalisation	Membres du comité de gestion du Laboratoire.
Équipe du Consensus-Action	<i>Léandre Meilleur, Ghislain Clavel, Jonathan Leblond, Claude Bélanger, Robert Desfrasne, Roger Lapointe, Nicolas-Pascal Côté</i>

Action 12 : Outils sylvicoles stratégiques

Description du projet	Doter les aménagistes forestiers des outils sylvicoles nécessaires pour qu'ils puissent passer à une sylviculture stratégique visant un aménagement forestier durable qui intègre des objectifs de protection, et intégrer ces outils dans le manuel d'aménagement forestier.
Objectifs poursuivis	Faire le bon traitement au bon endroit, répondre aux contraintes du multi-usage tout en assurant l'approvisionnement des usines.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Travaux en cours pour le manuel d'aménagement forestier et expérimentation actuelle de traitements sylvicoles alternatifs dans les Hautes-Laurentides (levier)• Orientations, normes et instructions actuelles au MRNFP (frein).
Étapes de mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none">• Lancement d'ici avril 2005.• Fin avril 2007 pour l'entrée en vigueur du prochain PGAF.
Organisation responsable	AHL et Coopérative forestière des Hautes-Laurentides (CFHL).
Noms et rôles des partenaires	Forêt Québec 06 et MRNFP secteur Forêt.
Chargé de projet	Daniel Pin, ing. f.
Équipe de réalisation	CFHL
Équipe du Consensus-Action	<i>Denise Julien et Daniel Pin</i>

Condition 4 — Suivi et amélioration continue

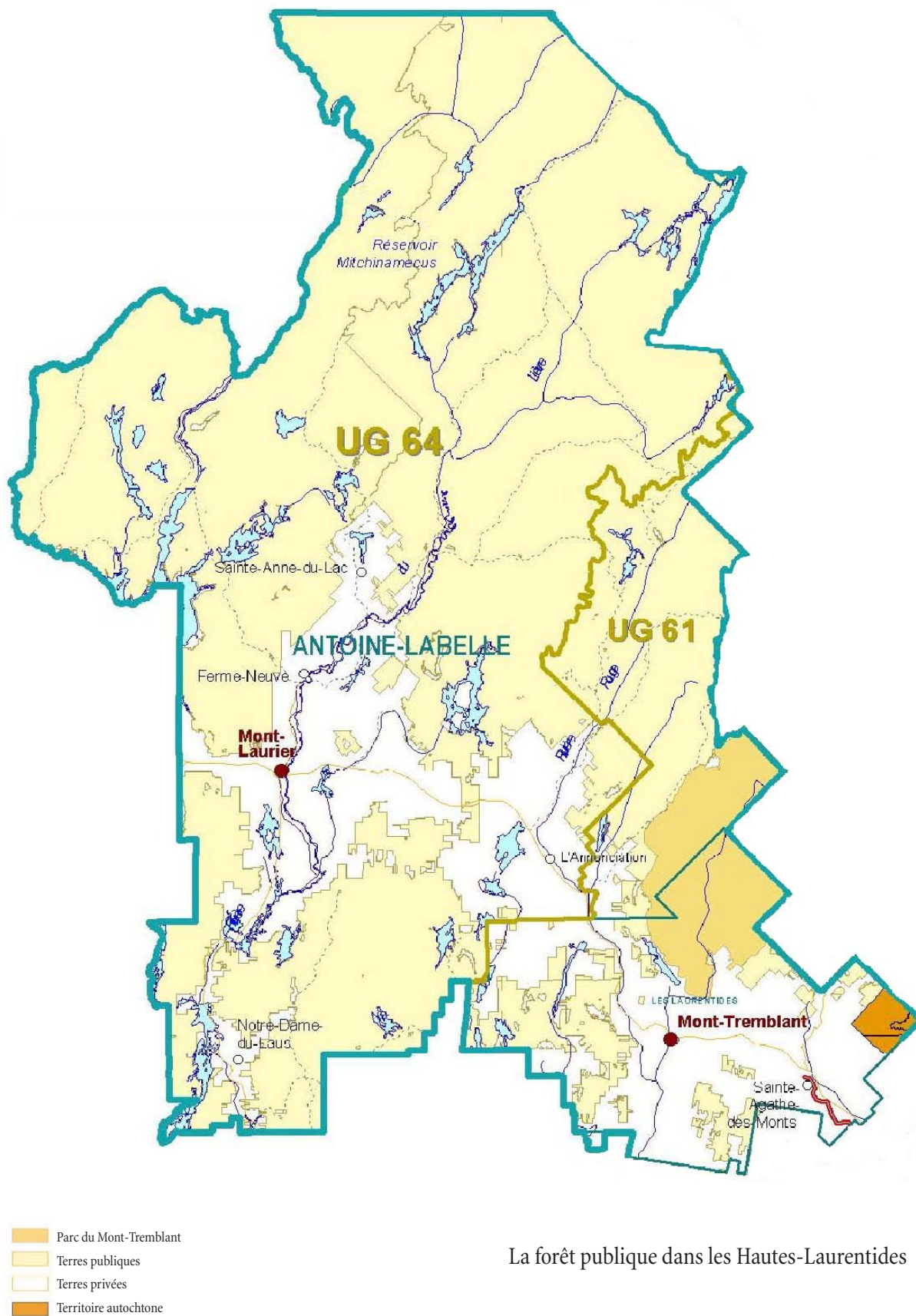
Action 13 : Certification du territoire

Description du projet	Encourager les entreprises forestières à entreprendre les démarches qui les mèneront vers la certification du territoire et travailler à faire lever les obstacles légaux, normatifs et réglementaires qui empêchent la certification du territoire.
Objectifs poursuivis	Répondre aux nouvelles exigences du marché et donner une réponse crédible et documentée aux objectifs d'aménagement forestier durable.
Leviers et freins	<ul style="list-style-type: none">• Démarches déjà entreprises pour bien définir les étapes à franchir (levier)• Législation et réglementation actuelles (frein)
Étapes de mise en œuvre et échéancier	Mai 2005 pour l'exécution d'un pré-audit ; fin : 2007.
Organisation responsable	CSRE Forêt et CLD d'Antoine-Labelle.
Noms et rôles des partenaires	MRNFP et les deux MRC.
Chargé de projet	Martine Latour, Coopérative forestière des Hautes-Laurentides.
Équipe de réalisation	CSRE-Forêt.
Équipe du Consensus-Action	<i>Denise Julien et Daniel Pin</i>

Annexes

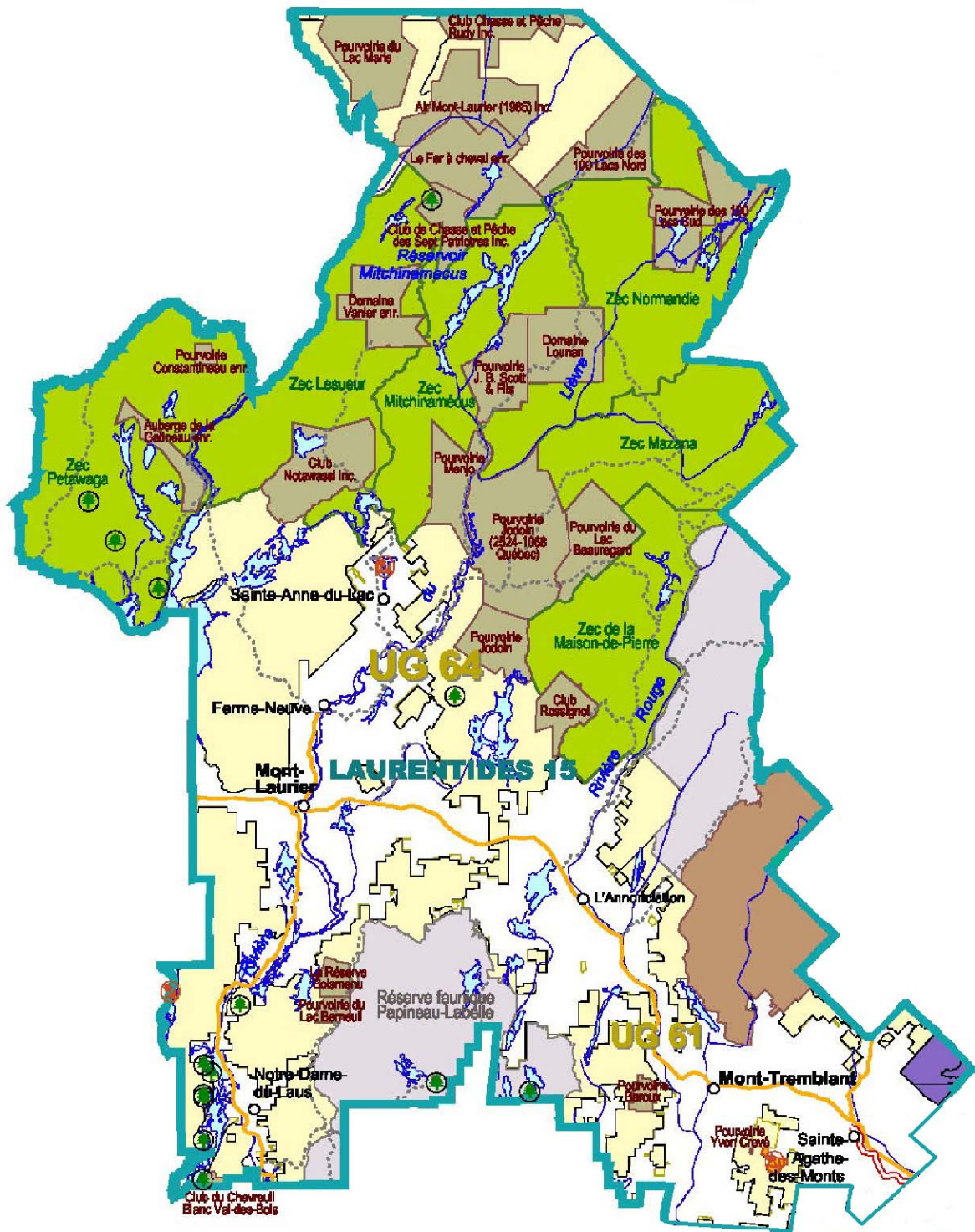
Tableau 3 - Emplois et produit intérieur brut (valeur ajoutée) générés par l'industrie forestière				
(personnes-année et \$ millions)				
Régions géographiques	Direct	Indirect	Induit	Total
MRC d'Antoine-Labelle				
Emplois	1500	249	175	1934
Produit intérieur brut	109,3 \$	13,8 \$	17,0 \$	140,1 \$
MRC des Laurentides				
Emplois	337	35	60	432
Produit intérieur brut	27,0 \$	1,7 \$	4,7 \$	33,4 \$
Total Région Laurentides				
Emplois	1847	313	271	2431
Produit intérieur brut	136,3 \$	17,7 \$	23,7 \$	177,7 \$
Reste du Québec				
Emplois	426	525	530	1481
Produit intérieur brut	56,8 \$	39,7 \$	36,4 \$	132,9 \$
Total Québec				
Emplois	2273	838	801	3912
Produit intérieur brut	193,1 \$	57,4 \$	60,1 \$	310,6 \$
Source : EcoTec Consultants, 2003				

Tableau 4 - Emplois et produit intérieur brut générés par l'industrie récréotouristique				
(personnes-année et \$ millions)				
Régions géographiques	Direct	Indirect	Induit	Total
MRC d'Antoine-Labelle				
Emplois	732	40	53	825
Produit intérieur brut	24,4 \$	2,2 \$	4,6 \$	31,2 \$
MRC des Laurentides				
Emplois	1489	117	127	1733
Produit intérieur brut	41,9 \$	5,9 \$	10,0 \$	57,8 \$
Total Région Laurentides				
Emplois	2230	184	197	2611
Produit intérieur brut	66,9 \$	9,7 \$	15,7 \$	92,3 \$
Reste du Québec				
Emplois	271	443	306	1020
Produit intérieur brut	22,7 \$	30,7 \$	21,6 \$	75,0 \$
Total Québec				
Emplois	2501	627	503	3631
Produit intérieur brut	89,6 \$	40,4 \$	37,3 \$	167,3 \$
Source : EcoTec Consultants, 2003				



La forêt publique dans les Hautes-Laurentides

Source : Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des parcs, Portrait forestier des régions de Laurentides et de Lanaudière



-  Écosystème Forestier Exceptionnel (EFE)
-  Territoire autochtone
-  Parc National
-  Pourvoirie
-  Réserves écologiques
-  Réserves fauniques
-  Zec
-  Territoire public libre

L'usage de la forêt publique dans les Hautes-Laurentides

Source : Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des parcs, Portrait forestier des régions de Laurentides et de Lanaudière

Liste des personnes consultées

M. Jean Marc Bélanger, président de la régionale des ZECS des Laurentides et M^{me} Claire Lalande de la même organisation.

M. André Pilon, propriétaire de l'Univers du traîneau à chien, représentant du secteur du tourisme d'aventure.

M. Romain Lafontaine, directeur général Les amis de la Montagne

M. Réal Richer, Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides

M. François Lapalme, Directeur des approvisionnements, Scierie Claude Forget

M. Ghislain Clavel, directeur général, Coopérative forestière des Hautes-Laurentides.

M. Jacques Ruelland, Président du Comité environnement de la CRÉ

M^{me} Diane Leblond, Président du Comité tourisme de la CRÉ

M. Sylvain Pagé, député du Comté de Labelle

M. Aurèle Ouellette, Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle

M. André Brunet, Préfet de la MRC d'Antoine-Labelle

M. Sylvain Leduc, Maire de Ferme-Neuve

M. Ronald Provost des Laurentides

M. Paul Calcé, Directeur général du CLD de la MRC des Laurentides et son Président

M. Yvon Cormier, Directeur général du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, accompagné du Président du CLD, M. Michel Adrien, Maire de Mont-Laurier

M. Serge Larivière, Président, MTI (Mont-Tremblant International)

M. Jocelyn Séguin, Président de la SADC d'Antoine-Labelle et Président du comité multiressources des TPI d'Antoine-Labelle (Terres publiques Intermunicipales)

M. Miguel Gauthier, directeur général de la SADC d'Antoine-Labelle

M^{me} Christine Labecque, responsable du dossier tourisme au CLD d'Antoine-Labelle

M. Michel Hénault, biologiste au MRNFP

M. André-B. Lemay, directeur aménagement de la Faune des Laurentides, FAPAQ

Liste des membres du comité de pilotage

Paul Calce	Directeur général	Centre local de développement de la MRC des Laurentides
Yvon Cormier	Directeur général	Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle
Roger Lapointe	Préfet suppl. de la MRC d'Antoine-Labelle	Président du Comité de gestion
Léandre Meilleur	Président et chef de la direction	Max Meilleur et Fils
Mario Radermaker	Président directeur général	Scierie H. Radermaker et Fils
Marc Forget	Directeur des opérations	Scierie Claude Forget
Stéphane Lapointe	Directeur adjoint	Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle
Denys Charrette	Coordonnateur régional des Laurentides	Ministère du développement économique et régional et de la Recherche
Robert Deffrasnes	Directeur régional	Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs
Mario Dumais	Chercheur	Chaire de recherche du Canada en développement rural
Denise Julien	Directrice générale	Centre de services au réseau d'entreprises du secteur forêt
André Lemay	Directeur régional des Laurentides	Société de la Faune et des Parcs du Québec
Paul-André David	Coordonnateur régional	Ministère des Ressources Naturelles, secteur Terre
Louise Séguin	Chef de produit touristique	Tourisme Québec
Vincent Gérardin	Conseiller scientifique	Direction du patrimoine écologique et du développement durable
Romain Lafontaine	Directeur général	Les Amis de la Montagne du Diable
Jonathan Leblond	Directeur foresterie	Fédération des pourvoyeurs du Québec
Claire Lalande	Administratrice	ZEC Normandie
Pierre Bédard	Directeur général	Réserve faunique Rouge-Matawin
Ghislain Clavel	Directeur général	Coopérative Forestière des Hautes-Laurentides
Jacques Supper	Directeur adjoint	MRC d'Antoine-Labelle
François Lapalme	Directeur des opérations forestières	Scierie Claude Forget
Sophie Giroux	Agente de recherche en tourisme	Centre d'information touristique stratégique en tourisme des Laurentides (CIST)

Liste des participants du colloque phase I du 28 septembre 2004

Jacques Cardinal	Responsable de la division du développement régional	MRNFP, Forêt Québec, Région de Montréal
Gilles Mayer	Directeur	Centre collégial de Mont-Laurier
Stéphane Lapointe	Directeur adjoint	CLD d'Antoine-Labelle
Romain Lafontaine	Directeur général	Les Amis de la Montagne du Diable
Sylvain Quevillon	Conseiller aux entreprises	Emploi-Québec
Raymond Barrette	Conseiller forestier	CSRE-Forêt
Léandre Meilleur	Président du conseil et chef de la direction	Max Meilleur & Fils ltée
Madeleine Robidas	Directrice générale	Chambre de commerce de Mont-Laurier
Monia Chabot	Adjointe administrative	Chambre de commerce de Mont-Laurier
Marie-Claude Lambert	Chef de l'unité de gestion 61-02	MRNFP, Forêt Québec, bureau de Ville de Mont-Tremblant
Roger Lapointe	Président du Laboratoire d'expérimentation	Préfet suppléant de la MRC d'Antoine- Labelle, Maire de Mont-Saint-Michel
Pierre Bédard	Directeur	Réserve faunique Rouge-Matawin
François Lapalme	Directeur des approvisionnements	Scierie Claude Forget inc.
Maité Roy	Chargée de projet en formation continue	Centre collégial de Mont-Laurier
Miguel Gauthier	Directeur général	SADC d'Antoine-Labelle
Érik Constant	Technicien de la faune	Réserve faunique Papineau-Labelle
Michel Hénault	Biologiste, MRNFP	Faune Québec, bureau de Mont-Laurier
Mario Dumais	Coordonnateur	Projet de Laboratoire
Paul-André David	Directeur régional MRNFP	Direction générale de la gestion du territoire public de Montréal
Carol Laroche	Président	Club motoneige de Mont-Laurier
Michel Adrien	Maire Président	Ville de Mont-Laurier CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
Paul Calce	Directeur général	CLD de la MRC des Laurentides
Gilles Séguin	Coordonnateur en foresterie	MRC des Laurentides
Jacques Supper	Directeur Service de l'Aménagement	MRC d'Antoine-Labelle
Jacques Ruelland	Président Comité socio-économique Environnement	CRÉ des Laurentides
Yvon Cormier	Directeur général	CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
Jean-Marc Bélanger	Président	Régionale des zecs des Hautes-Laurentides
Daniel Pin	Conseiller forestier	Coop. Forestière des Hautes-Laurentides
Ghislain Clavel	Directeur général	Coop. Forestière des Hautes-Laurentides
Claire Lalande	Représentante	Régionale des zecs des Hautes-Laurentides
François Boucher	Directeur des approvisionnements	H. Radermaker & Fils

Ronald Brizard	Chef de l'Unité de gestion 64	MRNFP, Forêt Québec, bureau de Mont-Laurier
Nicolas Morin	Président	Association des pourvoiries des Laurentides
Déborah Bélanger	Mairesse	Ville de Rivière-Rouge
Normand Ouellette	Président	Fédération des pourvoiries du Québec
Jonathan Leblond	Directeur foresterie	Fédération des pourvoiries du Québec
Hélène Prud'Homme	Coordonnatrice	Association touristique des Laurentides
Mario Lanthier	Directeur général	Syndicat des producteurs forestiers de Labelle
Denise Julien	Directrice	CSRE-Forêt
Hugues Vaillancourt	Technicien de la faune	Groupe Plani-Ressources
Marc-André Hinse	Directeur	Groupe Plani-Ressources
Sophie Giroux	Agente de recherche tourisme	CIST-Laurentides
Jocelyn Séguin	Président SADC d'Antoine-Labelle	Président Comité multiressources des TPI MRC de la MRC d'Antoine-Labelle (Terres publiques intermunicipales)
Réal Richer	Président	Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides
Denys Charrette	Coordonnateur régional par intérim	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, Région des Laurentides
Pierre Borduas	Directeur général	MRC d'Antoine-Labelle
Yves Latour	Directeur général	Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda
André B. Lemay	Directeur régional	MRNFP, Faune Québec, Région de Montréal
Serge Larivière	Président	Mont-Tremblant International
Annie Mercier	Chargée de projet	CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
Christine Labrecque	Agente de développement économique	CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
Marie-Ève Desmarais	Responsable des dossiers de gestion intégrée des ressources	SÉPAQ
André Boisvert	Service de l'Aménagement	MRC des Pays-d'en-Haut
Jean-Paul Bleau	Conseiller Rivière-Rouge Président Kiamika	Président Société de développement du Réservoir Kiamika
Christophe Culis	Agent de développement	Tourisme Mont-Tremblant

Liste des participants du colloque phase II du 19 novembre 2004

Michel Adrien	Maire Président	Ville de Mont-Laurier CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
Jacques Allard	Directeur général	Loisirs Laurentides
Francine Asselin-Bélisle	Mairesse	Mun. Lac-Saguay
Raymond Barrette	Conseiller forestier	CSRE-Forêt
Déborah Bélanger	Mairesse	Ville de Rivière-Rouge
Jean-Marc Bélanger	Président	Régionale des zecs des Laurentides
Jean-Paul Bleau	Président	Société de développement Réservoir Kiamika
André Boisvert	Directeur Service de l'Aménagement	MRC des Pays-d'en-Haut
Pierre Borduas	Directeur général	MRC d'Antoine-Labelle
François Boucher	Directeur des approvisionnement	H. Radermaker & fils
Ronald Brizard	Chef de l'unité de gestion 64	MRNFP, Forêt Québec, bureau de Mont-Laurier
André Brunet	Maire Préfet	Municipalité Lac-des-Écorces MRC d'Antoine-Labelle
Paul Calce	Directeur général	CLD des Laurentides
Jacques Cardinal	Responsable de la division du développement régional	MRNFP, Forêt Québec, Région de Montréal
Normand Casavant	Propriétaire	Les Casaventures
Denys Charrette	Coordonnateur régional par intérim	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, Région des Laurentides
Ghislain Clavel	Directeur général	CFHL
Benoît Cochet	Analyste financier	SADC d'Antoine-Labelle
Érik Constant	Tech. de la faune	Réserve faunique Papineau-Labelle
Yvon Cormier	Directeur général	CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
Nicolas-Pascal Côté	Directeur des approvisionnement	PFBK
Robert Deffrasnes	Directeur régional	MRNFP, Forêt Québec, Région de Montréal
Marie-Ève Desmarais	Responsable des dossiers de gestion intégrée des ressources	SÉPAQ
Serge Dubois	Président	Ski de fond Mont-Tremblant
Mario Dumais	Coordonnateur	Laboratoire
Marcelle Falardeau	Chargée de projet	Association des pourvoiries des Laurentides
Nadine Forest	Directrice générale	Tourisme Mont-Tremblant
Miguel Gauthier	Directeur général	SADC Antoine-Labelle

Sophie Giroux	Agente de recherche tourisme	CIST Laurentides
Agnès Grondin	Représentante Comité socio-économique Environnement	CRÉ des Laurentides
Miguel Hatin	Conseiller forestier	Régionale des zecs Hautes-Laurentides
Michel Hénault	Biologiste	MRNFP, FAPAQ, bureau de Mont-Laurier
Marc-André Hinse	Président Président	Groupe Plani-Ressources Table ad hoc Forêt Hautes-Laurentides
Denise Julien	Directrice	CSRE-Forêt
Christine Labrecque	Agent développement économique	CLD de la MC d'Antoine-Labelle
Romain Lafontaine	Directeur général	Les amis de la Montagne
Claire Lalande	Représentante Régionale	zecs Hautes-Laurentides
Mario Lanthier	Directeur général	Syndicat des producteurs forestiers de Labelle
François Lapalme	Directeur des approvisionnement	Scierie Claude Forget
Roger Lapointe	Président Préfet suppléant Maire	Laboratoire d'expérimentation MRC d'Antoine-Labelle Mont-Saint-Michel
Stéphane Lapointe	Directeur adjoint	CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
Serge Larivière	Président	Mont-Tremblant International
Yves Latour	Directeur général	PFBK
Diane Leblond	Directrice Présidente Comité socio-économique Tourisme	ATL CRÉ des Laurentides
Jonathan Leblond	Directeur foresterie	FPQ
Christine Lefebvre	Directrice générale	Réserve faunique Papineau-Labelle
André B. Lemay	Directeur régional	MRNFP, Faune Québec, Région de Montréal
Marco Léonard	Président	Gestion Nature Aventure H-L
Raymond Léonard	Responsable de la mise en valeur du territoire public	MRNFP, Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal
Jean Loisier	Président	CTEL
Grant MacKenzie	Conseiller municipal	Saint-Agathe-des-Monts
Annie Mercier	Chargée de projet	CLD d'Antoine-Labelle
Nicolas Morin	Président	Ass. Pourvoiries des Laurentides
Normand Ouellette	Président	FPQ
Sylvain Pagé	Député	Comté de Labelle
Lizette Piché	Mairesse	Val-des-Lacs
André Pilon	Propriétaire	Univers du traîneau à chien
Daniel Pin	Conseiller forestier	CFHL
Marc Plante	Directeur général	FPQ
Pierre Poirier	Maire	Mun. Saint-Faustin-Lac-Carré

Jean-Claude Raymond	Président	Ass. des résidents Lac-des-Cornes
Johanne Régimbald	Directrice	Station Mont-Tremblant
Réal Richer	Président	APEHL
Nathalie Robillard	Conseiller principal	Développement économique Canada
Maité Roy	Chargée de projet en formation continue	Centre collégial Mont-Laurier
Gilles Séguin	Président Président	SADC d'Antoine-Labelle Comité multiresources des TPI de la MRC d'Antoine-Labelle (Terres publiques intermunicipales)
Jocelyn Séguin	Président	SADC d'Antoine-Labelle
Denis Simard	Maire	Mun. Lac-du-Cerf
Jacques Supper	Directeur, Service de l'Aménagement	MRC Antoine-Labelle
Hugues Vaillancourt	Technicien de la faune	Groupe Plani-Ressources

Bibliographie suggérée

Documents gouvernementaux

BÉGIN, Marthe et al., *L'aménagement durable des forêts, Un engagement pour l'avenir*, Ministère des Ressources Naturelles, Gouvernement du Québec, Québec, 1999.

Conseil de la science et de la technologie, *Innovation et développement durable : l'économie de demain*, Gouvernement du Québec, Québec, septembre 2001, <http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Developpement.pdf>

Stratégie québécoises sur les aires protégées, *Aires protégées au Québec, contextes, constats et enjeux*, Ministère de l'Environnement du Québec, Québec, juin 1999.

Documents d'organismes (majoritairement des mémoires ou des avis présentés à la Commission Coulombe)

Association des pourvoies Laurentides, *Propositions et pistes de solution pour une meilleure harmonisation des différents intervenants sur le territoire forestier public en région*, mai 2004, http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_192_15_APL.pdf

Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides, *Mémoire de l'association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides*, Mont-Laurier, le 7 mai 2004,

Beaulieu, André, *Mémoire Commission Coulombe*, Zecs de Lanaudière, Mont-Laurier, juin 2004, http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_158_14_RZL.pdf

Boursier, Alexandre et al., *Les obstacles au développement durable : La Loi sur les forêts du Québec et la certification FSC*, Greenpeace, 16 juillet 2004, http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_288_pro_Greenpeace.pdf

CIST Laurentides, *Portraits des activités récréotouristiques en territoires publics dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides*, septembre 2004

Comité d'Urgence-Forêts Hautes-Laurentides, *Diagnostic d'une crise appréhendée et de son impact sur l'économie des Hautes-Laurentides : Mesures d'urgences réclamées*, 22 avril 2003.

CSRE-Forêt, *La foresterie dans les Hautes-Laurentides : Un modèle de prise en charge locale dans une perspective de développement durable*, Mont-Laurier, avril 2004, http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_083_15_CSRE.pdf

EcoTec Consultants, *Retombées économiques de l'industrie forestière et de l'industrie du tourisme dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides (les Hautes-Laurentides), Rapport préliminaire*, août 2004

Fédération des pourvoies du Québec, *Mémoire de la fédération des pourvoies du Québec*, Québec, 9 juillet 2004, http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_278_pro_Pourvoies.pdf

Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique, *Portrait/État de situation de la région des Laurentides*
et

Mémoire présenté à la commission, affiché à l'adresse : http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_054_15_lab0.pdf

Mémoire de Claude Forget inc. et Max Meilleur et fils ltée., Mont-Laurier, avril 2004, http://www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_082_15_Forget.pdf

Données statistiques

Institut de la statistique du Québec, *Recensement 2001* (pour les Laurentides), www.stat.gouv.qc.ca
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Portrait forestiers des régions des Laurentides et de Lanaudière*, 2003, http://www.commission-foret.qc.ca/pdf/Portrait_forestier_Laurentides_Lanaudiere.pdf

Autres documents

Le Groupe Canopées, *Initiative québécoise de développement de normes FSC*, http://www.canopees.org/fsc_qc/fr/principes.html

Le Groupe Canopées, *Projet de laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique*, 28 avril 2004.

Loi sur les forêts du gouvernement du Québec disponible à l'adresse :

http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_4_1/F4_1.HTM

et résumé/explications à l'adresse : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-regime-gestion-loi.jsp>

L'IPSE et son modèle de développement

L'Institut pour le progrès socio-économique (IPSE) est un organisme sans but lucratif, créé le 4 octobre 1999.

L'Institut s'est donné comme mission de participer à l'élaboration d'un modèle socio-économique mieux adapté aux nouvelles réalités et d'accélérer sa mise en place. Les modèles de développement Consensus-Action et Consensus-Innovation proposés par l'IPSE reposent sur l'interdépendance des intérêts collectifs et individuels intégrant les dimensions économiques, sociales, politiques, dans une perspective de développement durable.

Un modèle territorial — Dès la mise sur pied de l'Institut, une équipe d'experts a concentré ses efforts à la conceptualisation et à l'expérimentation d'un outil d'aide à la décision et au positionnement stratégique nommé Consensus-Action, qui permet aux acteurs du milieu de réagir efficacement et de façon éclairée. Ceci, en partageant tout d'abord une même compréhension des enjeux puis en établissant des consensus sur les priorités. Le but : passer rapidement et concrètement de la réflexion stratégique à l'action concertée en favorisant la contribution de chacun dès l'identification de leviers stratégiques fondés sur les atouts et le potentiel réel d'un territoire.

Cet outil s'appuie sur un modèle de développement socio-économique qui est le résultat d'un exercice d'intégration des connaissances mené par l'IPSE. Les spécialistes du développement socio-économique ont en effet identifié, au fil des expériences recueillies sur le terrain un certain nombre de facteurs-clés, dont plusieurs sont notamment recensés dans les plus récents plans stratégiques élaborés par les régions du Québec. Le maillage adéquat de tous ces éléments constitue le capital socio-économique.

Un modèle sectoriel — L'IPSE propose également un modèle de développement à l'intention des secteurs industriels. Dans ce deuxième cas, l'IPSE a intégré des éléments pertinents tirés d'analyses du développement industriel afin d'identifier les conditions essentielles à la croissance dynamique du secteur. Le but : favoriser la synergie entre les principaux acteurs partenaires d'une industrie.

Une organisation réseau

Le Conseil d'administration est le gardien de la mission de l'IPSE. Il agit également à titre de comité d'orientation scientifique. En voici les membres :

Claude Béland, ex-président du Mouvement Desjardins et actuellement président de l'Association des banques coopératives. Il préside le conseil d'administration.

Francine Bonicalzi, présidente-directrice générale de la Technopole Vallée-du-Saint-Maurice.

Mario de Tilly, directeur général du CLD Les Maskoutains, président de Montérégie économique.

Pierre Fortin, professeur d'économie à l'UQAM, est vice-président de l'Institut canadien de recherches avancées à Toronto. Il dirige le comité d'orientation de l'IPSE.

Yvon Forest, directeur régional Côte-Nord, direction régionale des Pêches et de l'aquaculture, MAPAQ.

Pierrette Gagné, directrice générale de l'IPSE, analyste du développement territorial, co-fondatrice de l'IPS, responsable de la conception des modèles participatifs de type Consensus-Action.

Michel Lefèvre, vice-président de l'IPSE, spécialiste des tendances socio-économiques et du développement industriel, co-fondateur de l'IPSE. Concepteur de la méthodologie Consensus-Innovation.

Marc-Urbain Proulx, docteur en économie régionale et professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Il est responsable du groupe d'Innovation Collectivités régionales.

Mario Polèse, professeur à l'INRS-Urbanisation, de l'Université du Québec à Montréal. Il est responsable du Groupe d'innovation Collectivités urbaines.

L'équipe de réalisation de la démarche

Ce document a été réalisé par l'Institut pour le progrès socio-économique (IPSE).

Direction éditoriale

Pierrette Gagné

Directrice générale, vice-présidente, IPSE

Présentation de l'état de situation

Michel Lefèvre

Jean-Philippe Meloche

Révision linguistique

Paul Lafrance

Graphisme

Dominic Duffaud

Le modèle Consensus-Action

Conception et intégration

Institut pour le progrès socio-économique

Michel Lefèvre

Pierrette Gagné

Animation des séances du colloque des 28 septembre et 19 novembre 2004

Groupe Forest

Jean Auclair, partenaire

Jean-François Rougès